

Numéro 18 - Octobre 2019



BIODIV'2050

Forum Biodiversité et Économie n°2
Entreprises et biodiversité, le temps de l'action

MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

CDC BIODIVERSITÉ



ÉDITO

Entreprises, entrons dans le temps de l'action !

Face à l'effondrement visible du socle du vivant, c'est une course contre-la-montre qui s'engage pour l'ensemble de la société humaine. Plus que jamais, le temps est désormais celui de l'action.

Le temps d'une action engagée : les conséquences de la dynamique d'effondrement de la biodiversité sont d'ores et déjà problématiques pour tous et pour les activités économiques. Les entreprises doivent saisir les opportunités que la biodiversité offre et en faire un enjeu prioritaire dans leurs actions au quotidien.

Le temps d'une action coordonnée : tout acteur est, de près ou de loin, en interaction avec la biodiversité. Tous touchés par l'effondrement du vivant, nous nous devons d'agir collectivement. La préservation de la biodiversité doit s'intégrer dans une dynamique multi-acteurs pour être efficace.

Le temps d'une action mobilisatrice : à l'aune de la publication de l'évaluation mondiale de l'IPBES et à l'aube de l'échéance des objectifs 2011-2020 d'Aichi, un changement d'échelle est nécessaire pour la mobilisation d'ici 2020 et après. L'action concrète des acteurs en faveur de la biodiversité se doit d'être à la hauteur des enjeux dans ce cadre international plus que jamais porteur.

Déjà partenaires en 2016, l'Agence française pour la biodiversité et la Mission Économie de la Biodiversité de CDC Biodiversité ont renouvelé en 2018 leur volonté de toucher un nombre croissant d'entreprises sur les enjeux de préservation de la biodiversité.

La tenue de ce deuxième Forum Biodiversité et Économie, dans le contexte d'une prise de conscience de la société pour les enjeux liés à la biodiversité, a été

l'occasion de créer un réseau vertueux pour les entreprises afin de s'intégrer dans cette dynamique, à la croisée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Fort de la diversité des thématiques abordées et de l'intelligence collective, le Forum a permis des échanges riches d'idées et le partage de retours d'expérience.

Ce numéro spécial de BIODIV'2050 vise à élaborer une réflexion sur la pérennisation des activités économiques via la prise en compte de la biodiversité. L'entreprise est à la fois un acteur économique, une organisation productive, un lieu d'échanges multi-acteurs et une personne morale : ses interactions avec la biodiversité sont donc complexes et méritent de faire l'objet d'une attention particulière. Nous espérons que cette publication permettra une meilleure appropriation de la biodiversité au sein de l'entreprise.

Le Plan biodiversité, publié en juillet 2018, appelle à la mobilisation de l'ensemble de la société et à la relance de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Dans ce cadre, le dispositif « Entreprises engagées pour la Nature – act4nature France » vise à susciter des engagements concrets et à assurer la montée en puissance progressive du sujet au sein des entreprises, dans une démarche d'amélioration continue.

La biodiversité est notre bien commun, il convient donc de décider ensemble, dans un dialogue positif, des actions à entreprendre pour la préserver et la restaurer. Deux ans se sont écoulés entre les deux Forums, et l'évolution des mentalités en faveur de la biodiversité est d'ores et déjà palpable : faisons que cette dynamique continue.

L'AFB, demain l'OFB, et CDC Biodiversité s'y emploieront sans relâche.



© Michel Monisy

Christophe AUBEL

Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité



© Jean-Marc PETTINA_Caisse des Dépôts 2015

Marc ABADIE

Président de CDC Biodiversité – Directeur de la Mission Économie de la Biodiversité

SOMMAIRE

LE MOT DE

4

Extraits du discours de clôture d'Emmanuelle Wargon

TRIBUNE

5

- Charles KLOBOUKOFF (Léa Nature)
- Gilles BOEUF (Sorbonne Université)

ENJEUX

8

De multiples interdépendances
entre biodiversité et entreprises

COMPRENDRE

11

Enclencher une dynamique d'action pour la biodiversité

- Biodiversité et stratégie d'entreprise
- Pour une entreprise engagée en faveur de la biodiversité au sein de sa chaîne de valeur
- Intégration de l'entreprise dans son socioécosystème et co-construction avec les parties prenantes
- Entreprises et politiques publiques

INTERNATIONAL

38

Un agenda international particulièrement porteur
sur les enjeux liés à la biodiversité

Yann Wehring, ambassadeur à l'environnement

INITIATIVES

41

Lauréats du Programme d'investissements
d'avenir (PIA) IPME (Initiatives PME)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MARC ABADIE (CDC BIODIVERSITÉ)

RÉDACTEUR EN CHEF : PHILIPPE THIÉVENT (CDC BIODIVERSITÉ)

COMITÉ DE PILOTAGE : ANTOINE CADI ET THÉO MOUTON (CDC BIODIVERSITÉ),
AUDREY COREAU ET LÛRA ROUVIÈRE (AFB)

RÉDACTION : SOPHIE MÉNARD ET THÉO MOUTON (CDC BIODIVERSITÉ)

AVEC L'APPUI DE : AXELLE ROUMENS (CDC BIODIVERSITÉ)

CE NUMÉRO A ÉTÉ RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉDITION : MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

GRAPHISME : JOSEPH ISIRDI – www.lisajoseph.fr

MAQUETTE : PLANET 7 PRODUCTION

IMPRESSION : IMPRIMÉ SUR DU PAPIER 100% RECYCLÉ

CONTACT : mab@cdc-biodiversite.fr

PHOTOS DE COUVERTURE : © JEAN-FRANÇOIS DAMOIS / AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ,
THÉO MOUTON / CDC BIODIVERSITÉ, MABEL AMBER, PEGGY CHOUCAIR, KARENI

AVERTISSEMENT : BIODIV'2050 PRÉSENTE LES TRAVAUX EN COURS ET LES AVANCÉES DE LA MISSION
ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ. LA RUBRIQUE « TRIBUNE » ET LES DIFFÉRENTS ENCARTS PERMETTENT
AUX ACTEURS CONCERNÉS DE DONNER LEUR POINT DE VUE SUR LES SUJETS TRAITÉS. LES PROPOS QUI Y
FIGURENT N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES INTERROGÉES.

CITATION DE L'OUVRAGE : CDC Biodiversité (2019). Forum Biodiversité & Économie n°2, Entreprises et biodiversité :
le temps de l'action, Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV'2050 n°18, réalisé en partenariat avec l'Agence
française pour la biodiversité, Paris, France, 44p.



© Jean-François Damois / Agence française pour la biodiversité

LE MOT DE

EXTRAITS DU DISCOURS DE CLÔTURE D'EMMANUELLE WARGON

Secrétaire d'État, ministère de la Transition écologique et solidaire

Le 18 décembre 2018



© Jean-François Damois / Agence française pour la biodiversité

« *La question est de penser une stratégie d'entreprise qui comprend non seulement la stratégie économique et financière, mais aussi la stratégie de responsabilité* »

« Il est important de rappeler que climat et biodiversité sont deux enjeux ayant le même niveau d'importance, le même niveau d'urgence et qui sont en lien l'un avec l'autre. Par conséquent, la lutte contre le changement climatique et le développement et la préservation de la biodiversité constituent deux morceaux d'une seule politique, d'une seule exigence, d'une seule urgence : celle de rester dans les limites de la planète avant qu'il ne soit trop tard ».

« Face aux enjeux biodiversité, les entreprises ont un rôle significatif à jouer car elles sont des acteurs économiques majeurs et donc leur empreinte, qu'elle soit positive ou négative, fait une différence essentielle en matière de biodiversité comme en matière de climat. Il s'agit d'abord d'agir sur leur propre empreinte directe le long de leur chaîne de valeur, mais aussi sur leur capacité à faire émerger des solutions, à innover, à trouver les réponses que la puissance publique seule ne trouvera pas et à en faire un levier de compétitivité ».

« Le Plan biodiversité (...) qui a été lancé par Nicolas Hulot en juillet 2018 prévoit évidemment l'engagement des entreprises aux côtés des autres acteurs avec un Agenda de l'action porté par l'AFB ».

« La question est bien de penser une stratégie d'entreprise qui comprend non seulement la stratégie économique et financière mais aussi la stratégie de responsabilité. Une responsabilité à la fois sociale et environnementale ; et à l'intérieur de la stratégie de responsabilité environnementale la prise en compte non seulement du climat mais aussi de la biodiversité ».

« *C'est à l'intérieur de l'agenda international, fortement poussé et porté par la France, que la mobilisation du secteur économique doit pouvoir se jouer* »

« Un autre point essentiel est celui de la mesure. Nous sommes capables de mobiliser le monde économique sur la lutte contre le réchauffement climatique parce que nous avons un indicateur simple qui est la trajectoire du réchauffement climatique et un mécanisme complexe dans sa mobilisation mais simple dans son principe que sont les "sciences based targets". Nous avons donc la capacité de savoir si la trajectoire d'une entreprise respecte la lutte contre le changement climatique ou non. Nous n'avons pas ça en matière de biodiversité. (...) Il me semble que pour mobiliser le monde économique pour lutter contre la perte de biodiversité, la mesure, la fixation d'un indicateur est vraiment un élément important ».

« Nous avons la chance que la France joue un rôle extrêmement important dans l'Agenda international biodiversité entre

aujourd'hui et fin 2020 (G7 et One Planet Summit, G20, rencontre de l'IPBES à Paris, Congrès Mondial de la Nature à Marseille en juin 2020, COP15, etc.). (...) Ce sera un véritable moment charnière qui permettra, je l'espère, de définir l'Agenda d'action pour la période 2020-2030. C'est à l'intérieur de cet agenda international, fortement poussé et porté par la France, que la mobilisation du secteur économique doit pouvoir se jouer ».

« *Le rôle du monde économique, c'est d'aller incarner cette ambition au plus près des territoires pour montrer que la transition écologique est possible* »

« Enfin, je voudrais finir par un mot très territorial parce que tout cela est très global mais, en réalité, le développement de la biodiversité, la transition écologique, le lien entre l'écologie, l'économie et la solidarité se passe sur les territoires. Il ne faut pas opposer mondial et local, économie et secteur public, entreprises et collectivités territoriales : finalement tout cela est parfaitement localisé. (...) Une fois qu'on a les grands principes, une fois qu'on a la vision, une fois qu'on a l'ambition, il faut que tout cela s'incarne quelque part et donc le rôle du monde économique c'est aussi d'aller incarner ça au plus près des territoires pour montrer que la transition écologique est possible ». ■



Charles KLOBOUKOFF
Président-fondateur de
Léa Nature

Dans la vision de LÉA NATURE, comment l'entreprise peut-elle agir en faveur de la biodiversité ?

LÉA NATURE est une entreprise engagée dans la transformation des produits biologiques. En tant que fondateur de l'entreprise, mon objectif initial était de proposer des produits naturels bénéfiques pour la santé et respectueux de la nature et de la biodiversité. Concilier la santé de l'Homme et la nature m'a paru comme quelque chose d'évident dans la mesure où il existe des interactions visibles et invisibles entre les deux.

Nous utilisons des matières premières naturelles pour la fabrication de nos produits alimentaires, diététiques, santé, cosmétiques et d'entretien de la maison. Il y a une dépendance certaine de LÉA NATURE comme de toutes les entreprises vis-à-vis de la biodiversité et du climat. Notre priorité est de minimiser nos impacts sur ceux-ci tout en maintenant notre développement économique et social.

Partant de la conviction que l'entreprise peut elle-même contribuer à la cause environnementale en dehors de ses activités économiques, nous avons engagé une démarche à travers notre Fondation LÉA NATURE / JARDIN BIO sur des causes d'intérêt général : la question des abeilles que nous avons soulevée il

y a déjà 15 ans, la présence de résidus de pesticides dans le placenta humain, les pollutions plastiques dans l'océan ou encore les perturbateurs endocriniens. Autant de sujets où nous nous sommes positionnés comme lanceur d'alerte aux côtés des ONG.

La biodiversité doit prendre une place de plus en plus importante au sein des entreprises, qui doivent mener à des actions pour la favoriser sur leurs sites et dans leur chaîne de valeur. Parmi nos initiatives, nous avons décidé en 2007 de faire adhérer nos marques bio au mouvement 1% for the Planet (qui reversent 1% de leur chiffre d'affaires à des associations environnementales) : notre mécénat Nature et Biodiversité représente 8,6 millions d'euros versés à 1 337 projets fin 2018, avec notamment un programme de reforestation mondial et la sensibilisation des citoyens aux problématiques environnementales (organisation de colloques, conférences, éco-festivals). Nous soutenons grâce à un fonds dédié le développement des filières agricoles biologiques (préservation de la biodiversité, des sols et des nappes phréatiques). Nous avons également signé le Cancun Business and Biodiversity Pledge en 2016 et la Charte act4Nature initiée par l'association EpE en 2018.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) réalise un diagnostic écologique (faune et flore) tous les cinq ans, et propose un plan de gestion des quatre sites que nous avons à Périgny (bâtiments et espaces verts). Nous avons ainsi adapté les périodes de tonte des espaces verts du siège social et intégré une trentaine de nichoirs à oiseaux lors de la construction du BiO'Pôle de Léa en 2015. Nous organisons des animations nature et un concours photo biodiversité annuel pour sensibiliser les salariés. La LPO nous a de plus délivré le label REFUGE LPO. Le second diagnostic écologique réalisé en 2016 sur l'ensemble du site a révélé la présence de 26 espèces d'oiseaux nicheurs, dont une quasi-menacée et quatre dites « vulnérables », ainsi que

15 espèces de papillons de jour, deux espèces de reptiles, six espèces de mammifères et quelques orchidées dont certaines inscrites sur la liste rouge de l'UICN.

Au-delà de la biodiversité, comment LÉA NATURE met-elle en place une réflexion globale sur les sujets environnementaux ?

La préservation de la biodiversité ne doit pas se limiter aux actions en faveur de celle-ci, mais doit être issue d'une appréhension globale des enjeux environnementaux. Il n'est plus à démontrer que **changement climatique** et érosion de la biodiversité sont étroitement liés : ainsi, nous réalisons nos bilans Carbone depuis 2009 et menons des actions pour réduire nos émissions. Nous cherchons à minimiser le transport, en développant une production au plus près des champs et des clients, et en optant pour la vente directe. Nous avons des objectifs tels que zéro véhicule diesel en 2021 dans notre flotte automobile.

L'économie circulaire est une thématique tout aussi primordiale, qui doit être appréhendée par les entreprises de l'éco-conception des produits jusqu'à leur fin de vie. Côté **éco-conception**, LÉA NATURE est un des membres du projet de consortium européen MYPack dont l'objectif est de développer des emballages plus écologiques. Nous bénéficions d'une subvention qui couvre nos dépenses de R&D sur ce projet, notamment des essais de films souples écologiques sur des produits céréaliers. Le but est de parvenir à une approche globale du cycle de vie de l'emballage, d'origine non fossile et non OGM, jusqu'à une fin de vie *a minima* recyclable, voire biodégradable, ou mieux encore, compostable chez le consommateur. D'ici 2020, 95% des flacons seront en plastique recyclé ou d'origine végétale.

Côté **gestion des déchets**, certains de nos déchets sont valorisés par l'association BIOTOP à Périgny (bandes de papier

➔ siliconé, sacs de conditionnement, mobilier usagé). Autre exemple : dans la nouvelle usine cosmétique à Périgny, les eaux usées issues de la production sont traitées par une station de biodisques. Cette technique de traitement naturel des eaux est basée sur la rotation lente de disques circulaires. Cette rotation apporte de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau. Il s'agit d'une station d'épuration qui répond à de nombreux critères environnementaux ; sans adjonction de produit chimique, consommation d'énergie réduite, garantie d'une faible quantité de déchets générés par ce traitement, impact visuel et olfactif minimum. C'est la première fois qu'une usine utilise ce procédé en France.

Les entreprises doivent innover pour s'engager dans une démarche d'amélioration constante vis-à-vis des sujets environnementaux. La biodiversité est au cœur de ces démarches et sa préservation doit résulter d'une réflexion sur les enjeux globaux.

Les entreprises devront-elles se transformer pour répondre aux enjeux grandissants liés à la biodiversité ?

La croissance démographique de la planète ne fait que renforcer la visibilité des impacts des populations et l'équilibre fragile dans lequel nous sommes. L'économie a un rôle à jouer dans tout cela, c'est maintenant une évidence. Nous devons préserver la biodiversité par conviction environnementale, pour assurer la pérennité de l'entreprise et pour les générations futures.

L'entreprise, aujourd'hui guidée par l'objectif de générer de la croissance, devrait suivre un objectif de pérennisation des créations d'emplois, afin de permettre à l'entreprise de retrouver une place noble dans la société telle qu'elle l'a connue il y a un peu plus d'un siècle. Au-delà d'un capitalisme qui est devenu extrêmement libéral à la fin du 20^e siècle, il faut réorienter le développement de l'entreprise vers un capitalisme plus responsable vis-à-vis de

la nature et de la planète, qui deviennent de plus en plus fragiles en raison de nos impacts et de l'accroissement de la population. Cette démarche vise à replacer l'économie actuelle dans un objectif sociétal plus global.

J'ai pu observer que nos efforts de long terme, souvent opposés à une politique de rentabilité de court terme, ont pu permettre de nous rapprocher de la société en général : de faire des actions communes avec des scientifiques, des philosophes, des écrivains, des artistes, de faire passer des messages, de nous rapprocher des jeunes. La démultiplication des missions et l'interaction entre le monde de l'entreprise et la société sont très attendues, notamment par les nouvelles générations qui sont en quête de sens. Nous, entrepreneurs, sommes en mesure d'apporter ce sens aux générations de demain. ■



Gilles BOEUF
Président du conseil scientifique de l'Agence Française pour la Biodiversité et membre du comité scientifique de CDC Biodiversité

En quoi la dynamique d'effondrement actuelle de la biodiversité menace-t-elle la pérennité des entreprises ?

Entreprises et biodiversité : l'un ne va pas sans l'autre. L'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) remet les pendules à l'heure sur l'effondrement du vivant. La nature décline au niveau global et à un rythme sans précédent dans l'histoire. Or la biodiversité est indispensable à l'existence humaine et est la base de notre économie. Si elle venait à disparaître, il en irait alors de même pour les entreprises. Ce constat est aujourd'hui limpide et les entreprises quelque peu raisonnables ne peuvent continuer dans un système déconnecté des enjeux liés à la biodiversité. Ces changements s'opèrent avec une incroyable vélocité et les entreprises ne

doivent plus être réticentes à s'engager sur du long terme. Nous n'avons plus le temps d'attendre une génération.

Il y a un réel intérêt et plein de raisons pour préserver et restaurer la nature. Sans les ressources naturelles, qu'elles soient renouvelables ou non, les entreprises ne pourraient fonctionner. Un barrage hydroélectrique sans eau est tout aussi inutile qu'une forêt sans arbres. Au-delà de l'argument commercial lié à l'accélération des ventes de produits réalisés suivant des méthodes respectueuses de l'environnement, les entreprises sont dépendantes de la biodiversité.

Il en est de même pour la préservation de la biodiversité qui est dépendante de l'entreprise. L'entreprise est un lieu de socialisation très important et les salariés, qui passent une grande partie de leur temps dans l'entreprise, sont très liés aux valeurs qu'elle véhicule. Une entreprise



© Gilling de Pwafay

qui véhicule des messages forts pour la biodiversité aura un impact significatif sur le comportement de ses employés et de ses clients.

Il y a donc un réel enjeu sur les valeurs portées par l'entreprise à la fois d'un point de vue commercial mais également pour des raisons managériales. Les entreprises ne peuvent plus se passer d'une RSE digne de ce nom. Leurs employés veulent être fiers de leur entreprise et du travail qu'ils réalisent. C'est pour cela qu'on observe que les entreprises peu vertueuses n'arrivent plus à recruter parmi les meilleurs jeunes sortant des grandes écoles et universités. Ils n'acceptent plus le « *greenwashing* » et ils vont fouiller pour s'en assurer. Ils veulent des garanties. Ce ne sont plus les mêmes critères qu'autrefois et ce n'est pas quelque chose qui est près de s'arrêter.

L'importante perte de biodiversité demande-t-elle une rupture avec notre modèle socioéconomique actuel ?

Nous ne pouvons en tout cas pas continuer dans ce sens. Nous devons arrêter de produire de la valeur sur la destruction ou la surexploitation de la nature et passer à un capitalisme raisonné où profit et emplois seraient créés avec pour règle absolue de ne pas détruire de capital naturel. Une entreprise qui choisit de s'installer sur un territoire précis ne tire aucun bénéfice à détruire son lieu d'implantation : elle a tout à gagner en aidant à préserver et développer ce territoire. Les investisseurs ont commencé

à se saisir de cet enjeu en arrêtant de financer des activités basées sur les énergies fossiles qui ne peuvent pas être durables sur le long terme.

L'État doit se positionner pour interdire et arrêter toute activité entrepreneuriale qui consiste à détruire le vivant ou à le surexploiter, car la question environnementale ne vient pas seule et amène avec elle une question sociale dont l'État, en tant que garant de l'intérêt général, doit se saisir. Nous ne pouvons pas faire de l'environnemental sans faire du social. Nous devons mettre en place des résolutions sociales en parallèle des mesures environnementales car l'écologie n'est pas l'affaire de quelques-uns mais du bien-être de tous.

Comment accélérer cette transition vers une société plus respectueuse de la biodiversité ?

Nous devons réapprendre aux gens la valeur des choses, et notamment quel est le juste prix des produits. Si nous prenons l'exemple de l'alimentation, il faut absolument arrêter l'alimentation à bas prix qui est une catastrophe pour la santé de la population mais également pour les agriculteurs. Il faut que demain nous payions correctement les agriculteurs pour qu'ils puissent effectuer leur transition agricole vers des modèles de production plus respectueux pour l'environnement et la santé. Il en va de même avec la pêche où les pêcheurs qui gèrent durablement leur stock de poissons doivent être valorisés.

L'éducation est un premier pas qui doit être accompagné par des informations véhiculées à travers des modes de communication adéquats. Actuellement, la télévision semble un canal à privilégier car elle permet d'aller à la rencontre des gens directement chez eux.

L'éducation c'est autant la connaissance que l'esprit critique. Aujourd'hui, avec l'apparition des *fake news*, les gens ont de plus en plus besoin de développer leur esprit critique pour ne pas se laisser embrigader dans des croyances farfelues. Il faut développer les cours d'écologie dès la maternelle et continuer à les enseigner dans les tronc communs en études secondaires et supérieures.

Les scientifiques ont également un rôle clair à jouer. À travers la recherche fondamentale, ils apportent une connaissance indispensable pour éclairer les décisions publiques. Ils font l'état de l'art d'une question, d'une thématique, d'un sujet avec toutes les incertitudes et les controverses qu'ils doivent prendre en compte. L'interdisciplinarité est également une composante essentielle pour approcher la complexité de la question environnementale. Le rapport de l'IPBES l'illustre en rassemblant 400 experts issus de 50 pays à travers 15 000 sources scientifiques et gouvernementales. C'est en traitant les problèmes ensemble et au niveau mondial que nous arriverons à agir efficacement contre la dynamique d'effondrement de la biodiversité.

En amplifiant l'esprit critique et en apportant des connaissances chez les individus, nous développons une culture de l'impact, luttons contre l'imprévoyance et ainsi anticipons les conséquences de notre développement sur l'environnement. Nous devons dépasser notre cupidité et notre arrogance de croire que la technologie va nous sauver. La technologie apporte des parties de solutions qui restent incomplètes si on ne change pas nos habitudes. À quand la conscience pour accompagner cette frénésie technologique ? Nous devons changer : ce n'est pas la fin du monde, c'est la fin d'un monde qui met du temps à disparaître. ■

ENJEUX DE MULTIPLES INTERDÉPENDANCES ENTRE BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES



La deuxième édition du Forum Biodiversité et Économie « Entreprises et biodiversité : Le temps de l'action », organisée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), s'est tenue les 17 et 18 décembre 2018 au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Réunissant 470 participants dont plus de la moitié issus du monde de l'entreprise, le Forum est un lieu de mobilisation des acteurs économiques en faveur de la biodiversité. Il vise à renforcer les capacités d'action des acteurs économiques qui agissent déjà en faveur de la biodiversité et à identifier les leviers pour susciter l'engagement d'autres entreprises, en créant des espaces d'échange et de partage.

Après une première édition qui enclenchait la dynamique en faveur de la biodiversité, ce deuxième Forum cherche à inscrire les entreprises dans le « temps de l'action ».

Des formats innovants (parcours thématiques, vitrine de l'innovation, sessions de networking, labs, etc.) ont permis de créer des espaces d'échanges et de travail collaboratif autour de thématiques transverses liées à la gestion et à la préservation de la biodiversité par les entreprises.

Cette deuxième édition est organisée sous le parrainage du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), en partenariat avec l'association EpE (Entreprise pour l'Environnement), l'association ORÉE, B&L Évolution et la Mission Économie de la Biodiversité de CDC Biodiversité.



Retrouvez les synthèses des différents ateliers sur <https://www.afbiodiversite.fr/>

Début mai 2019, à l'issue de sa 7^e plénière à Paris, l'IPBES a publié l'évaluation mondiale de l'état de la biodiversité et des services écosystémiques, la plus exhaustive à ce jour (Diaz et al., 2019)⁽¹⁾. Elle alerte sur la dynamique d'effondrement de la biodiversité, dont le niveau d'extinction des espèces est au moins 10 fois supérieur à la moyenne des 10 millions d'années précédentes. Le rapport avance l'importance d'une collaboration intersectorielle des parties prenantes à toutes les échelles. Le secteur privé a ainsi un rôle essentiel à jouer pour enrayer l'effondrement du vivant, en portant des projets de développement durable et en permettant une transition vers un modèle économique plus respectueux de l'environnement.

Plusieurs facteurs hiérarchisés dans l'évaluation de l'IPBES sont à l'origine de cette érosion de la biodiversité (Cf. Figure 1). Le changement d'usage des terres et de la mer est le principal facteur d'impact, participant à hauteur de 30,5% à la perte de biodiversité terrestre et aquatique. Pour les milieux marins, l'exploitation directe est le principal facteur d'érosion (29%), alors qu'elle s'élève à 21% pour les milieux terrestres et 20% pour les milieux aquatiques. Le changement climatique et les pollutions font aussi partie des facteurs d'érosion importants. Bien que leurs impacts sur les milieux terrestres et marins soient similaires, la pollution impacte davantage (17%) les écosystèmes aquatiques que le changement climatique (13%). Les espèces exotiques envahissantes complètent cette typologie des différents facteurs d'érosion.

(1) Diaz, S., Settele, J., Brondizio, E., et al. (2019). Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services - advance unedited version -. The Intergovernmental Science - Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), p.39. Accessible sur https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/spm_unedited_advance_for_posting_htn.pdf

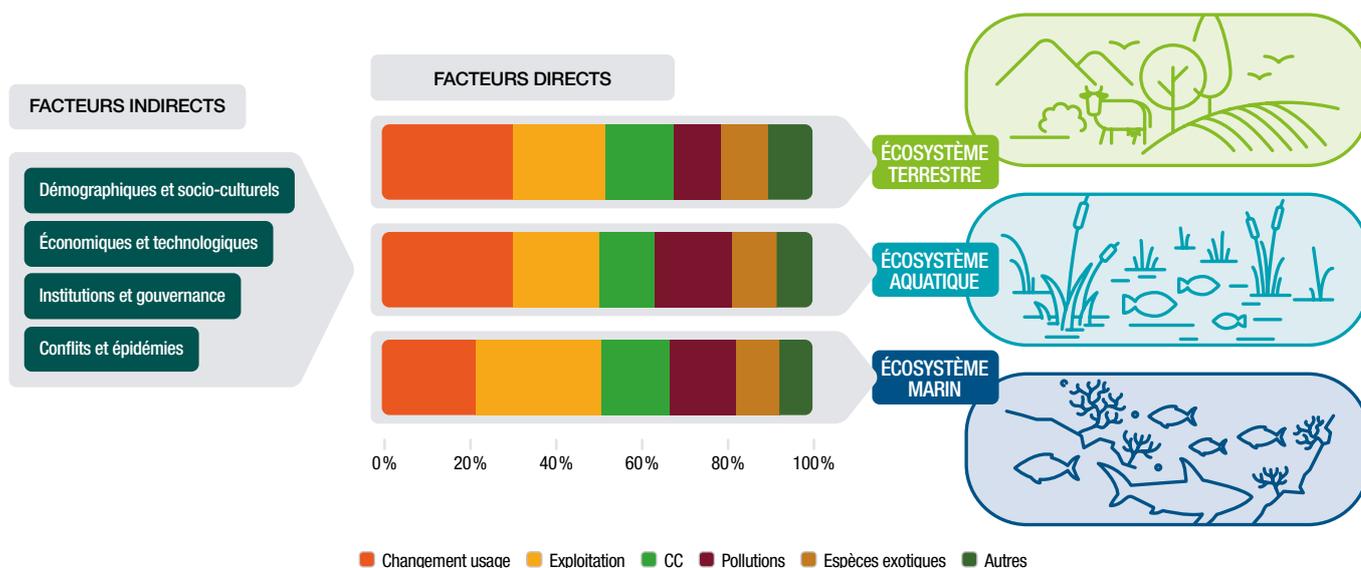


Figure 1 : Hiérarchisation des facteurs d'érosion de la biodiversité selon le type d'écosystème considéré

(source : adapté de l'Évaluation mondiale de l'IPBES, 2019)

Le programme des ateliers du Forum Biodiversité et Économie 2018 a été structuré autour de trois de ces principaux facteurs d'érosion de la biodiversité, sur lesquels les entreprises peuvent agir, soit :

➔ **Le changement d'usage des terres et de la mer** : l'augmentation des surfaces agricoles est la principale cause du changement d'usage des sols. Couplée à l'urbanisation forte et le développement des infrastructures dus à la croissance de la population, cette expansion se fait au détriment des forêts, des zones humides et des prairies (IPBES, 2019). Entre 1981 et 2012, les surfaces bâties et revêtues ont augmenté trois fois plus vite que la population (CGDD, 2018)⁽²⁾. L'artificialisation des sols, depuis 1992, augmente en moyenne de 1,3 points de pourcentage par an, principalement aux dépens de terres agricoles (Agreste, 2015)⁽³⁾. Au-delà de l'artificialisation des sols, ce sont les continuités écologiques qui sont fragmentées par les activités humaines.

➔ **L'exploitation directe des ressources** : le développement économique actuel entraîne une surexploitation des ressources naturelles. Cette surexploitation touche principalement les animaux et les végétaux via l'agriculture, l'abattage, la chasse et la pêche (IPBES, 2019). Par exemple, on observe une diminution des stocks de poissons à l'échelle mondiale et une déforestation (forêts tropicales et primaires) accrue. Actuellement, la plupart des ressources renouvelables ont un taux de prélèvement supérieur à leur régénération, ce qui renforce la dynamique d'effondrement. Les ressources non renouvelables à l'échelle de temps humaine (énergies fossiles, métaux, terres rares) sont aussi concernées. Elles sont destinées à la production de nombreux produits (plastiques, nouvelles technologies, infrastructures, etc.). L'ère du numérique et la montée en flèche des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) entraînent une forte demande pour les matériaux, dont l'extraction peut s'avérer polluante et dont les réserves s'amenuisent.

➔ **Les pollutions** : les activités humaines entraînent des pollutions diverses dont les impacts sont directs sur la biodiversité et la santé humaine. Les pollutions atmosphériques⁽⁴⁾ émanent de divers

secteurs tels que l'industrie, l'énergie ou l'agriculture, et impactent de manière non négligeable la biodiversité. Les pollutions chimiques se dégagent des terres agricoles ou des industries, se dirigent vers les nappes phréatiques et les rivières, et terminent leur course dans les océans. Ainsi les pollutions ont d'énormes répercussions sur la microfaune des sols et la biodiversité marine. Le plastique et les microplastiques sont aussi des fléaux que l'on retrouve dans les océans et les rivières, et qui fragilisent la biodiversité aquatique et marine.

Comme l'a souligné le rapport de l'IPBES, d'autres facteurs exercent des pressions sur la biodiversité, tels que **le changement climatique ou encore la prolifération d'espèces exotiques envahissantes**.

De nombreuses rétroactions existent entre climat et biodiversité, le changement climatique participant donc à l'érosion de la biodiversité. Il modifie les températures, l'acidité des océans et la répartition des eaux douces, ce qui entraîne une altération des écosystèmes et *a fortiori* la disparition d'un grand nombre d'êtres vivants. Quant aux espèces invasives, la mondialisation des échanges commerciaux et des flux humains entraîne leur introduction et leur prolifération sur des territoires où elles n'étaient jusqu'ici pas présentes.

(2) Commissariat général au développement durable (2018). Objectif « zéro artificialisation nette » Éléments de diagnostic. Thème, n°4, p4 Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectif%20z%C3%A9ro%20artificialisation%20nette.pdf>

(3) Agreste : la statistique agricole, Secrétariat général – Service de la statistique et de la prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt (2015). L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles. Agreste Primeur, n°326, p6. Accessible sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur326.pdf>

(4) Particules fines, oxydes d'azote, ozone, dioxyde de soufre, composés organiques volatils, monoxyde de carbone, métaux lourds

→ Au-delà des impacts des activités humaines sur les écosystèmes, il existe de réelles **dépendances** entre économie et biodiversité. Ces dépendances s'observent principalement par le biais des services écosystémiques, définis comme étant « *les bénéfiques que les humains tirent des écosystèmes* » (MEA 2005)⁽⁵⁾ (Cf. Figure 2). Étant donné les processus biologiques qui la sous-tendent, la biodiversité est le socle indispensable pour les activités humaines qui en tirent de nombreux bénéfices. La dépendance des entreprises à la biodiversité s'observe aussi par le prisme **des opportunités** qu'elle procure (Cf. Partie « Opportunités et risques liés à la biodiversité »).

La dynamique actuelle d'effondrement de la biodiversité pourrait, par répercussion, avoir des conséquences importantes sur les sphères économique et sociale.

L'Évaluation mondiale souligne ainsi la détérioration globale d'une majorité des services écosystémiques. Par exemple, la dégradation des terres a réduit leur productivité de 23%, et le déclin des pollinisateurs entraîne des risques accrus pour la production agricole globale (IPBES, 2019).

Cette détérioration des services écosystémiques met en danger l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) à horizon 2030. En effet, plus de la moitié des ODD se basent intrinsèquement sur la bonne santé des écosystèmes et de la planète. À l'heure où l'on observe un ralentissement des progrès dans 80% des cibles des ODD⁽⁶⁾ (IPBES, 2019), il est nécessaire d'engager une transformation importante du secteur économique pour les atteindre et soutenir leur mise en œuvre dans le respect des limites planétaires. Parmi les neuf limites⁽⁷⁾, deux ont d'ores et

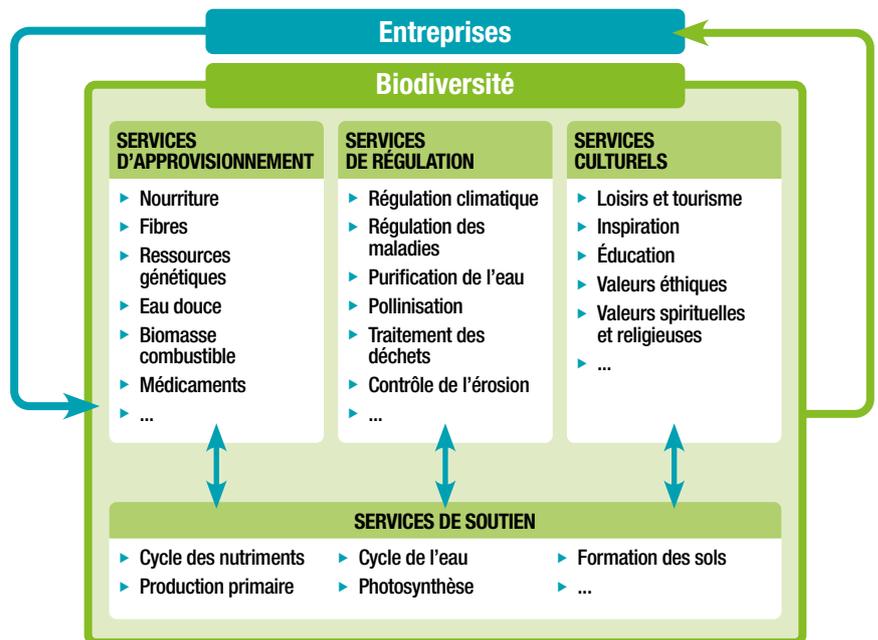


Figure 2 : dépendances entre biodiversité et entreprises à travers le prisme des services écosystémiques (source : adapté du Millenium Ecosystem Assessment, 2005)

déjà été dépassées, dont celle concernant l'intégrité de la biosphère (Steffen et al., 2015)⁽⁸⁾. Nous sommes donc entrés dans « une zone d'incertitude » qui accroît considérablement les risques pour la planète et l'Humanité. La seule réduction de perte de biodiversité ne peut donc être un objectif : une réelle transition est nécessaire pour inverser la tendance.

Dans ce contexte, le gouvernement a adopté en juillet 2018 le Plan biodiversité (MTES, 2018)⁽⁹⁾ qui vise à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'ambition est aussi d'embarquer la société française dans une mobilisation collective et d'accompagner les changements nécessaires à travers 90 actions dont certaines ciblent spécifiquement le monde économique. Il met particulièrement l'accent sur les entreprises, spécifiant que « *pour être à la hauteur des enjeux,*

les entreprises doivent aussi s'engager à mieux prendre en compte la biodiversité de l'approvisionnement à la production, de la production à la vente puis au recyclage des produits et services qu'elles vendent. Elles auront donc toute leur place dans l'Agenda pour l'action pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan biodiversité ».

Ce deuxième Forum Biodiversité et Économie « Entreprises et biodiversité : le temps de l'action » s'inscrit dans cette dynamique, son programme ayant été construit sur la base des priorités énoncées par le Plan biodiversité. Les thématiques du programme ont été choisies pour les leviers d'action à mobiliser pour prendre en charge chacun des facteurs d'érosion de la biodiversité. Elles permettent d'interroger les politiques publiques et les besoins des acteurs économiques pour contribuer à l'action collective en faveur de la biodiversité.

Ce numéro propose de mettre en évidence les points saillants des échanges et des ateliers qui se sont déroulés pendant ce deuxième Forum Biodiversité et Économie. ■

(5) Millennium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and human well-being: synthesis. Island Press, pp9 Accessible sur <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

(6) Liées à la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, la vie aquatique et la vie terrestre

(7) Changement climatique, diffusion des entités chimiques nouvelles, appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, charge en aérosols atmosphériques, acidification des océans, flux biochimiques,

utilisation d'eau douce, intégrité de la biosphère (biodiversité fonctionnelle et génétique) et changements des usages des sols

(8) Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., ... others. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. Science, 347(6223), 1259855.

(9) Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018). Plan biodiversité. Ministère de la Transition écologique et solidaire. p28. Accessible sur <https://biodiversitetousvivants.fr/>

COMPRENDRE ENCLANCHER UNE DYNAMIQUE D'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ

Après avoir mis en lumière les interdépendances entre biodiversité et entreprises, l'objectif de ce numéro est de rassembler et de valoriser les échanges et réflexions issues du Forum pour identifier les leviers d'action des acteurs économiques en faveur de la biodiversité. Il s'agit ici d'envisager les relations entre biodiversité et économie sous ses multiples dimensions, afin de souligner le rôle de l'entreprise à plusieurs échelles :

- L'entreprise comme un acteur économique fondamental, incorporant pleinement la biodiversité et ses enjeux dans sa stratégie d'entreprise ;
- L'entreprise comme une organisation productive, visant à intégrer la biodiversité tout au long de sa chaîne de valeur ;
- L'entreprise comme un lieu d'échanges multi-acteurs, où les enjeux liés à la biodiversité sont envisagés en lien avec les parties prenantes du territoire ;
- L'entreprise comme une personne morale, dont les activités doivent s'accorder avec le cadre réglementaire et contribuer aux stratégies nationales et territoriales.

Biodiversité et stratégie d'entreprise

Les entreprises doivent intégrer la biodiversité au cœur de leur stratégie afin qu'elle soit prise en compte de manière transversale par l'ensemble des directions et instances de l'entreprise.

Seront ici développés trois points particulièrement mis en avant dans les échanges du Forum : (i) la nécessité d'identifier les risques et opportunités liées à la prise en compte de la biodiversité, (ii) les étapes de développement d'une stratégie favorable à la biodiversité et (iii) l'importance du reporting RSE et de l'évaluation de l'empreinte biodiversité pour les entreprises.

L'enjeu est, au préalable, d'évaluer les impacts et dépendances qui serviront à cibler précisément les enjeux biodiversité autour desquels la stratégie doit être construite. Les interdépendances que les entreprises entretiennent avec la biodiversité peuvent en effet être très hétérogènes et appellent à des stratégies différentes.

Par exemple, les entreprises du secteur de la pêche exploitent directement la biodiversité dont elles sont dépendantes. Dans une vision de long terme, elles ont donc tout intérêt à intégrer dans leur stratégie la gestion durable de la ressource afin d'assurer le renouvellement des populations et, par conséquent, leurs propres revenus futurs.

En raison de la nature même de leurs activités économiques, certaines entreprises contribuent à la destruction des écosystèmes : c'est le cas notamment des entreprises du génie civil, dont les activités peuvent entraîner l'artificialisation des sols, la fragmentation des habitats et la surexploitation des ressources. Ces entreprises sont ainsi amenées à intégrer la biodiversité dans leur stratégie et à respecter la réglementation en vigueur (notamment l'évaluation environnementale et la séquence ERC).

Enfin, des secteurs économiques comme celui du tourisme peuvent renforcer leurs synergies avec la biodiversité et pour cela doivent l'intégrer durablement dans leur stratégie et leurs activités. L'amélioration de la biodiversité sur le territoire est ici gage d'amélioration du cadre de vie et donc de plus-values économiques.

→ Opportunités et risques liés à la prise en compte de la biodiversité

L'évaluation des impacts et dépendances est un préalable à l'identification des risques et opportunités stratégiques liés à la prise en compte de la biodiversité par une entreprise. Cette démarche, essentielle pour l'élaboration de la stratégie d'entreprise, implique une réflexion spécifique sur tout un ensemble d'éléments :

Image et réputation

En adoptant un modèle plus vertueux, les entreprises bénéficient d'une amélioration de leur réputation et de leur image auprès des fournisseurs et des clients. L'image et la réputation sont primordiales puisqu'elles conditionnent une partie grandissante des bénéfices de l'entreprise. Les consommateurs et les associations environnementales étant de plus en plus vigilantes, l'idée n'est pas de faire du *greenwashing* mais bien de développer, en profondeur, un modèle économique basé sur la valorisation durable de la biodiversité.

Par exemple, la 2^e édition de l'Observatoire des Marques Positives® a montré que les individus qui perçoivent une positivité⁽¹⁾ significative pour une entreprise avaient une intention d'achat en moyenne 2,4 fois supérieure par rapport aux consommateurs qui ne discernent pas cette positivité (Utopies, 2018)⁽²⁾.

Il est important de noter que l'intégration durable de la biodiversité dans les modèles de production est une opportunité, mais que son absence peut être source de risques de pertes de parts de marché. Ce risque est amplifié par la prise de conscience globale des enjeux liés à la biodiversité au sein de la société. À l'heure

(1) Rassemblant des critères en termes de respect de l'environnement et de protection de la nature, bien-être des consommateurs, lien et cohésion sociales

(2) Utopies (2018). Les Marques Positives® bien placées pour conquérir les marchés de demain, classement des marques capables de générer de la préférence grâce à leur positivité perçue par les Français, 2^e édition de l'Observatoire des Marques Positives®, Communiqué de presse, p4 Accessible sur <http://www.utopies.com/wp-content/uploads/2018/03/CP-UTOPIES-Obs-MarquesPo.pdf>

où le regain des jeunes générations et de la société civile pour les questions environnementales bat son plein, il devient crucial et opportun pour les entreprises d'engager une transition vers des modèles de sobriété écologique. Des initiatives se multiplient appelant les consommateurs et acteurs de la société civile au boycott des entreprises non-vertueuses (Manifeste étudiant pour un réveil écologique, association I-boycott, Green Friday, etc.). Il en est de même pour les salariés qui cherchent de plus en plus un travail ayant du sens et refusent d'intégrer des entreprises dont les impacts environnementaux sont significatifs.

Positionnement stratégique

La préoccupation croissante de la société en faveur des enjeux biodiversité est l'occasion pour les entreprises d'anticiper la demande, et ainsi de se différencier par rapport à leurs concurrents. Cette différenciation peut parfois conduire à un monopole temporaire si l'entreprise est la seule à se positionner sur ce marché spécifique. L'avantage concurrentiel permet ainsi de satisfaire conjointement les résultats économiques de l'entreprise et la préservation de la biodiversité.

Les opportunités sont alors importantes en termes de gains de parts de marché et de hausse de revenus. Selon une étude intitulée « La profitabilité de l'éco-conception : une analyse économique »⁽³⁾, 26 entreprises sur 30 ont observé une augmentation de leurs ventes suite à la mise en place d'une démarche d'éco-conception. Un autre exemple concerne la performance économique de l'agroécologie : les exploitations en grandes cultures engagées dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ou en Agriculture Biologique (AB) ont par exemple eu un revenu supérieur aux autres exploitations en 2015 et 2016 (d'après les données du Réseau d'information comptable agricole). Ceci est principalement dû au

(3) Pôle éco-conception (2013). La profitabilité de l'éco-conception : une analyse économique.



© Avella Fourments / CDC Biodiversité

surplus de rémunération lié à la qualité environnementale et à la diversification (CDC Biodiversité, 2018)⁽⁴⁾.

De même, la prise en compte de la biodiversité peut aussi permettre l'accès à de nouveaux marchés de produits et services « verts », plus respectueux de l'environnement et répondant à une nouvelle demande des consommateurs ou des clients. Dans les secteurs où la certification et les produits naturels ont une place prépondérante, il existe un risque grandissant de perte de parts de marché pour les entreprises qui ne se positionneraient pas sur une offre correspondant à certains critères environnementaux.

(4) CDC Biodiversité (2018). Transition écologique de l'agriculture et biodiversité. Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV'2050, n° 15, p32. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2018/09/BIODIV-2050-N15-FR-MD-1.pdf>



Gestion des coûts

L'intégration de la biodiversité dans les activités de l'entreprise peut être une source importante de réduction de coûts (coûts de gestion, coûts de production, coûts des matières premières, *etc.*), que ce soit dans la gestion des sites ou dans la chaîne d'approvisionnement.

La gestion différenciée est un exemple de réduction des coûts sur les sites d'entreprise : en plus d'être favorable à la biodiversité, elle entraîne une diminution des coûts de gestion et d'intrants (tonte moins fréquente, taille douce des arbres et arbustes, éco-pâturage, réduction de l'arrosage, élimination des pesticides, *etc.*).

La restauration et la préservation de la biodiversité sur les sites peuvent permettre

une amélioration du cadre de vie, des services écosystémiques et de la valeur foncière du site.

L'optimisation de la gestion des coûts passe également par une meilleure attribution des charges financières liées à l'approvisionnement. L'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées peut être l'occasion de sécuriser les ressources et d'éviter les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement (en raison de la stabilité relative de l'offre) (Gaudet, 2007)⁽⁵⁾. La sécurisation de la fourniture en matières premières est un enjeu grandissant pour les entreprises, en particulier dans le contexte de diminution des stocks mondiaux de matières premières.

(5) Gaudet, G. (2007). Natural resource economics under the rule of Hotelling. *Canadian Journal of Economics / Revue canadienne d'économie*, vol.40 n°4, pp1033-1059. Accessible sur <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1365-2966.2007.00441.x>

Anticipation de la réglementation

D'année en année, la réglementation s'étoffe sur les sujets biodiversité.

L'anticipation réglementaire, en réponse aux nouvelles obligations, peut permettre une réduction des coûts (coûts de gestion des risques, coûts de mise en conformité), ainsi qu'une meilleure acceptabilité politique et sociale des projets portés par les entreprises. En intégrant une dimension environnementale forte, l'entreprise peut ainsi valoriser ses travaux et performances auprès du législateur. Au regard des décisions prises et appliquées par l'entreprise proactive, le législateur peut décider d'instaurer ou de renforcer certaines réglementations. L'entreprise proactive aura d'ores et déjà réalisé les investissements correspondant parfaitement à ses propres besoins.

À l'inverse, le retard accumulé par certaines entreprises en termes de réglementation peut au contraire être source de risques importants : détérioration de l'image en cas de non-respect de la loi, coûts pour la mise à niveau du processus productif, perte de bénéfices financiers, sanctions et contentieux, *etc.*

Opportunités de financement

La prise en compte de la biodiversité est un levier pouvant permettre l'accès à différents modes de financement. Aujourd'hui, de plus en plus d'appels d'offres intègrent des critères biodiversité (ou du moins environnementaux). Pour accorder certains prêts, les structures de financement peuvent exiger de remplir le critère de conditionnalité environnementale.

L'exemple des « investissements socialement responsables » est particulièrement parlant. D'un côté, les investissements dits « verts » (les investissements ESG – Environnementaux, sociaux et de gouvernance -, les obligations vertes, les investissements à impact social et environnemental) se développent rapidement et entraînent une évolution progressive dans la typologie des

L'intégration de la biodiversité dans les portefeuilles d'investissement

Gautier Queru, Directeur Land Degradation Neutrality (LDN), Mirova⁽¹⁾ et **Sarah Maillard**, analyste ESG, Mirova

Conviction : l'investissement pour soutenir la transition

Au même titre que le climat au cours des 10 dernières années, la biodiversité est en train de devenir un sujet d'attention prioritaire dans la construction des portefeuilles d'investissement.

La stratégie d'investissement de Mirova est fondée sur la conviction que la finance a un rôle à jouer pour soutenir la transition de l'économie vers un modèle plus durable et peut bénéficier des opportunités de croissance financière proposées par les apporteurs de solutions.

Sur le sujet de la biodiversité, il est essentiel d'exclure de ses univers d'investissement les acteurs ne démontrant pas une gestion suffisante des risques. Il faut chercher à investir prioritairement dans les entreprises et projets dont les activités et produits répondent positivement aux enjeux de transition.

Cette analyse ne doit pas se faire secteur par secteur mais dans le cadre d'une approche globale. Les secteurs dont l'empreinte est la plus lourde sur l'environnement sont aussi ceux qui nécessitent, en priorité, d'être transformés. Une stratégie d'investissement orientée vers la préservation de la biodiversité qui privilégierait les secteurs affectant peu l'environnement risquerait au contraire d'avoir un impact très limité.

Processus : la biodiversité intégrée à toutes les décisions d'investissement

Dans la finance d'impact⁽²⁾, les processus d'investissement intègrent une analyse extra-financière (sur des critères ESG), qui permet d'évaluer l'alignement d'une entreprise ou d'un projet avec les ODD et l'Accord de Paris. On est ainsi en mesure d'estimer, par grand thème (climat, biodiversité, bien-être, etc.), le niveau

de contribution à l'atteinte des ODD de l'investissement considéré. Cette analyse est réalisée par une équipe dédiée d'analystes, garante de la bonne compréhension des sujets. Elle fournit une première mesure de l'impact biodiversité de la stratégie d'investissement.

Les fonds à impact positif sur la biodiversité

La biodiversité est prise en compte de manière croissante dans les stratégies d'investissement, qu'il s'agisse d'investissement dans les actifs cotés (actions, obligations) ou non cotés (dette et fonds propres).

Actifs cotés : stratégie d'actions thématiques et obligations vertes

Les stratégies « actions cotées » peuvent intégrer la biodiversité dans une vision plus large des enjeux environnementaux. Chez Mirova, la stratégie Actions Europe Environnement est orientée intégralement vers les solutions et bonnes pratiques environnementales et investit dans une cinquantaine d'entreprises. Cette stratégie est labellisée TEEC⁽³⁾ depuis 2016 (désormais Greenfin⁽⁴⁾).

Les entreprises investies peuvent être, par exemple, des acteurs directement impliqués dans la transition énergétique et cibler en priorité le changement climatique. Étant donné l'impact majeur de celui-ci sur la biodiversité, cette thématique a toute sa place dans un fonds « biodiversité ». La transition environnementale ne se résumant pas à la seule stabilité climatique, la stratégie Actions Europe Environnement cible de nombreux autres secteurs : agriculture durable (avec de nombreuses opportunités d'investissement également dans les secteurs de la consommation durable, en aval), foresterie durable, économie circulaire, etc.

Bien qu'encore majoritairement orientés vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les investissements dans les obligations vertes constituent un levier supplémentaire en croissance pour soutenir des projets de protection de la biodiversité, à la fois dans les do-

maines de l'eau, de la réhabilitation des sols, des bonnes pratiques agricoles et de la gestion forestière.

Actifs réels : les fonds d'impacts dédiés à la biodiversité

Dans le secteur des actifs non cotés, la biodiversité fait de plus en plus l'objet de stratégies d'investissement spécifiques. Mirova a ainsi créé une plateforme d'investissement spécialisée dans la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle développe des solutions d'investissement innovantes répondant aux principaux enjeux environnementaux de notre planète.

En investissant par exemple dans des projets d'agroforesterie ou de pêche durable et en combinant protection et restauration des écosystèmes, production responsable et inclusion des communautés locales, il est possible de générer des impacts positifs sur la biodiversité tout en visant une performance financière. La restauration des écosystèmes comme la replantation d'arbres sont en plein essor et deviennent particulièrement attractives pour les investisseurs (Faruqi et al., 2018)⁽⁵⁾.

Ce développement s'inscrit dans l'émergence plus large d'une classe d'actif « capital naturel », venant aux côtés de la classe d'actifs « infrastructures et énergies renouvelables » dans les portefeuilles.

Finance for Tomorrow, l'initiative française dont l'ambition est de faire de Paris la Place financière verte et durable de référence, a ainsi publié en novembre 2018 une cartographie des acteurs français mobilisés sur le sujet capital naturel et biodiversité, contribuant à l'émergence d'une véritable classe d'actifs⁽⁶⁾.

À la faveur des grands rendez-vous sur la biodiversité de 2020, il est certain que les actions vont se multiplier. La coordination des acteurs sera essentielle pour faire sortir de sa niche la thématique de la biodiversité et lui permettre d'être prise en compte plus largement dans les portefeuilles.

(1) Mirova - Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme - RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014 - 59, Avenue Pierre Mendès France - 75013 - Paris - Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

(2) La finance d'impact est définie par le Global Impact Investing Network (GIIN) comme « les investissements faits dans les entreprises, les organisations et les fonds avec l'intention de générer des impacts environnementaux et sociaux en même temps qu'un rendement financier ».

(3) Transition Énergétique et Ecologique pour le Climat

(4) Créé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables

(5) Faruqi, S., Wu, A., Brolis, E., Anchondo Ortega, A., Batista, A. (2018). The business of planting trees, a growing investment opportunity, World Resources Institute & The Nature Conservancy. Accessible sur <https://www.wri.org/publication/business-of-planting-trees>

(6) <https://financefortomorrow.com/actualites/capital-naturel-biodiversite-panorama-des-acteurs-francais/>

formes de financement (Cf. Point de vue « L'intégration de la biodiversité dans les portefeuilles d'investissement »).

D'un autre côté, l'une des stratégies mises en œuvre par les investisseurs est l'exclusion, dont l'objectif est d'éliminer de certains portefeuilles les actifs considérés comme non responsables issus de secteurs polluants : les initiatives de désinvestissement dans les énergies fossiles commencent ainsi à se multiplier.

Inspiration et innovation

La biodiversité peut aussi être une opportunité pour innover, que ce soit sur les technologies, les organisations ou encore les procédés. La diversité des êtres vivants, leurs modes de vie, leurs interactions et leurs fonctionnalités offrent une source d'inspiration sans égale aux entreprises. On parle alors de **biomimétisme**, « une science qui étudie les modèles de la nature, puis imite ou s'inspire de ces idées et procédés pour résoudre des problèmes humains » (Benyus, 2011)⁽⁶⁾. Étant donné la richesse de la diversité biologique, de nombreuses innovations et avancées scientifiques vont reposer sur celle-ci dans le futur, démontrant encore une fois son importance pour la sphère économique.

Choix stratégiques et business model

Les risques et opportunités liés à la biodiversité sont nombreux et doivent convaincre les entreprises quelles qu'elles soient de leur intérêt économique à agir. Dans un contexte de dynamique d'effondrement de la biodiversité et de changement climatique, les entreprises sont amenées à revoir leur business model initial pour développer une réflexion de long terme correspondant aux enjeux globaux actuels et à venir.

(6) Benyus, J. (2011). Biomimétisme : Quand la nature inspire des innovations durables. Rue de l'échiquier, p408.



Figure 3 : représentation synthétique d'une démarche d'élaboration et de développement d'une stratégie en faveur de la biodiversité

Après avoir évalué les impacts et dépendances de l'entreprise et identifié les risques et opportunités associés, il s'agit de **repenser la stratégie** de l'entreprise dans sa globalité. Cette évaluation de l'état initial permet aux entreprises de construire une stratégie, portée par des actions concrètes qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation en vue de son ajustement ultérieur, dans une perspective d'amélioration continue (Cf. Figure 3). Le but est de passer d'une stratégie curative de minimisation des impacts (coûts de réparation) à une stratégie préventive (coûts de prévention). Ainsi, les choix stratégiques de l'entreprise sont réalisés en prenant en compte parallèlement la productivité et les enjeux liés à la biodiversité, dans une logique d'amélioration continue. Il s'agit aussi de faire évoluer la perception de la biodiversité au sein de l'entreprise, en passant d'une biodiversité statique et aménageable à une biodiversité évolutive, structurante, dont les interactions avec l'entreprise sont multiples (Cf. Point de vue « L'entreprise à mission, au service des enjeux sociaux et environnementaux »).

La stratégie, portée par les instances de direction, doit être mise en œuvre via un plan d'actions. Chaque action doit être en lien avec des objectifs pertinents, permettant une meilleure évaluation de l'efficacité de la stratégie. Pour être assimilés de façon claire, ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis.

En aval, la mesure de l'efficacité de la stratégie, des engagements et des actions peut permettre à l'entreprise de se situer par rapport à ses objectifs, de réorienter sa stratégie et de valoriser ses actions auprès de l'ensemble de la société.

Empreinte biodiversité et reporting RSE

Les méthodes d'évaluation sont essentielles à la fois en amont de la démarche pour se situer en analysant ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité et en aval pour rendre compte de l'efficacité des outils et des actions mis en place. Elles constituent la base de réflexion du reporting RSE. Si ces méthodes d'évaluation sont toujours en cours d'amélioration, il est vital pour la biodiversité et les entreprises de ne pas attendre de trouver une méthodologie parfaite et complète pour mettre en place et poursuivre leur stratégie. La mesure parfaite n'existant pas, des proxys seront toujours utilisés en fonction de l'état de l'art et des connaissances scientifiques. Or, en intégrant l'empreinte biodiversité dans leur stratégie et en cherchant à la limiter à travers des cibles quantitatives, les entreprises prennent les devants sur les futures réglementations et contribuent à l'atteinte des futurs objectifs internationaux sur la biodiversité.

Divers outils se développent pour permettre de réaliser la **mesure d'empreinte**. Actuellement, on en dénombre une dizaine, répartis sur différents périmètres :

POINT DE VUE

L'entreprise à mission, au service des enjeux sociaux et environnementaux

Clara Houzelot, chargée de mission Pôle recherche, Prophil

De nouvelles formes d'entreprises hybrides qui allient performance économique et sociétale se développent depuis une quinzaine d'années aux quatre coins du globe. Ces « entreprises à mission » s'affirment comme des forces de transformation de la société, porteuses de solutions pour répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux : accès à une alimentation de qualité, lutte contre le changement climatique, promotion d'une consommation durable, etc. Qu'en est-il de la biodiversité, dont la préservation et la régénération sont des défis majeurs du 21^{ème} siècle ?

Le développement des sociétés à mission en France

Largement développées aux États-Unis et en Europe depuis une dizaine d'années, les sociétés à mission ont récemment fait leur entrée dans le droit français. Si les entreprises n'ont pas attendu le législateur pour mettre en place un modèle alliant rentabilité et impact sociétal, les outils juridiques permettent de protéger leur mission face à d'éventuels changements capitalistiques ou stratégiques.

L'adoption de la loi PACTE a permis de créer le statut de « société à mission ». D'après l'article 176 de la loi, « une société peut faire publiquement état de la qualité de société à mission lorsque [...] ses statuts précisent une raison d'être, [...], plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité ; [...] les modalités du suivi de l'exécution de la mission [...] qui fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant ».

Au-delà de cette définition juridique, l'entreprise à mission résulte d'une transformation de long terme, qui invite l'entreprise à repenser son modèle économique, de gouvernance et de partage de la valeur à l'aune de sa mission.

Une transformation exigeante sur le long terme

Les travaux de Prophil sur le sujet⁽¹⁾ ont notamment permis de définir plusieurs étapes incontournables pour leur « voyage vers l'entreprise à mission » :

► **La formalisation d'une mission claire et partagée** : il s'agit d'un engagement librement choisi, propre à chaque entreprise, qui embarque les différentes parties prenantes vers un « futur souhaitable » (Segrestin et Levillain, 2018)⁽²⁾. La mission doit être claire, précise, répondre à un problème sociétal, et s'accompagner d'engagements spécifiques et mesurables. Elle doit être incarnée par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, y compris les dirigeants et les actionnaires.

► **L'adaptation du modèle économique de l'entreprise** en cohérence avec sa mission : il s'agit de passer d'une gestion des externalités négatives (destruction de capital) vers un modèle contributif où l'entreprise s'engage sur la nature et la désirabilité de la valeur créée. C'est pourquoi la transformation en entreprise à mission doit générer une véritable réflexion autour du modèle économique, et doit parfois amener à renoncer à du chiffre d'affaires « toxique » ou à revoir ses produits et services en profondeur.

► **L'évolution de la gouvernance** : les organes de gouvernance doivent s'assurer de l'alignement de la stratégie avec la mission, veiller à la mobilisation adéquate des ressources et au respect des engagements. Le statut de société à mission français implique de créer un « Comité de mission », chargé du suivi et de l'exécution de la mission. Néanmoins, les règles relatives au pouvoir de cet organe restent à définir en interne.

► **Le questionnement sur le partage de la valeur** dans un souci de solidarité et d'équité vis-à-vis des différentes parties prenantes : cette étape implique de se questionner sur la nature et la désirabilité de la valeur créée. La transformation en entreprise à mission implique ainsi de

redéfinir les différents capitaux de l'entreprise (social, environnemental, humain, financier, etc.) pour les intégrer dans les outils de gestion (par exemple la comptabilité).

► **L'évaluation de la mission** via la création d'un référentiel et/ou d'indicateurs dédiés : cette étape est indispensable pour garantir la crédibilité, la tangibilité et l'opposabilité des engagements et sert avant tout d'un outil de pilotage et d'amélioration. L'évaluation, conduite de manière indépendante et transparente, permet également d'éviter les dérives et le risque de « mission washing », puisqu'elle oblige l'entreprise à répondre de ses actes.

Des impacts positifs sur l'entreprise, la société... et sur la biodiversité ?

La transformation en entreprise à mission est source de création de valeur en interne et en externe. Elle rend l'entreprise plus attractive pour les collaborateurs, et notamment pour les jeunes générations en quête de sens dans leur travail. Ces sociétés hybrides répondent également à une demande croissante de la part des consommateurs, et ouvrent sur de nouvelles opportunités économiques. Une étude de janvier 2016 publiée par France Stratégie a révélé que les entreprises qui introduisent des pratiques RSE ont en moyenne des performances économiques supérieures de 13% à celles qui ne le font pas. Une tendance qui promet de s'accroître au regard de l'évolution des marchés et de l'épuisement des ressources, qui obligeront les entreprises à imaginer de nouveaux modèles de production résilients.

La lecture des missions et des engagements formulés par les entreprises montre que la préservation de la biodiversité n'est que rarement considérée comme un enjeu prioritaire. La prise en compte de la biodiversité s'observe plutôt en aval, par le prisme de la gestion des externalités négatives de l'entreprise (e.g. impacts des pollutions de l'entreprise sur la biodiversité) ou comme co-bénéfices des actions engagées (e.g. l'économie circulaire entraîne une réduction de la surexploitation des ressources et a donc des impacts positifs sur la biodiversité). Le travail de sensibilisation et le développement d'outils dédiés reste fondamental pour accompagner le développement des entreprises à mission « bio-régénératrices ».

(1) Plus d'informations sur <https://prophil.eu/fr/pole-recherche/entreprises-a-mission/> et dans la bibliographie.

(2) Segrestin, B. et Levillain, K. (2018). La mission de l'entreprise responsable, Principes et normes de gestion. Paris : Presse des Mines, n° hal-01949704.

entreprise, portefeuille d'investissement, chaîne d'approvisionnement, produit ou service et projet ou site (CDC Biodiversité, 2019)⁽⁷⁾. Ces différents outils peuvent être mobilisés conjointement afin d'aboutir à une évaluation multicritère. Deux outils ont plus particulièrement été évoqués lors du Forum :

→ Le Global Biodiversity Score (GBS), développé par CDC Biodiversité, permet d'évaluer l'empreinte biodiversité des activités économiques et des institutions financières. Cet outil mesure les impacts de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité tout au long de sa chaîne de valeur (analyse du cycle de vie du produit généralisée à l'ensemble du processus productif) (CDC Biodiversité, 2019).

→ L'Empreinte Biodiversité Produits (EBP) développée par I Care & Consult et Sayari, qui permet d'évaluer l'impact biodiversité des produits et des services tout au long de leur cycle de vie.

En parallèle, les initiatives visant à créer un **système comptable intégratif** des enjeux environnementaux se développent. L'objectif est d'internaliser les externalités positives et négatives engendrées par les activités des entreprises. Les entreprises auraient donc une mesure attestant de la réalité opérationnelle de leur stratégie en faveur du maintien et de l'amélioration de la biodiversité. Pour poursuivre et préciser ce travail au sein des stratégies d'entreprises, une Chaire Comptabilité Écologique⁽⁸⁾ à l'initiative d'AgroParisTech, est portée par les Universités de Reims Champagne-Ardenne et de Paris-Dauphine, LVMH, CDC Biodiversité, Compta Durable et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Île-de-France.

(7) CDC Biodiversité (2019). Le Global Biodiversity Score : un outil pour construire, mesurer et accompagner les engagements des entreprises et des institutions financières en faveur de la biodiversité – Mise à jour technique. Club B4B+, Mission Économie de la Biodiversité, les cahiers de BIODIV'2050, n°14, p68. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2019/05/N14-TRAVAUX-DU-CLUB-B4B-GBS-FR-MD-WEB.pdf>

(8) <https://www.chaire-comptabilite-ecologique.fr/>

Actuellement, la réglementation sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) oblige certaines entreprises⁽⁹⁾ à publier les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité.

Les entreprises ont toutefois la possibilité de réaliser volontairement un reporting sur leurs actions et mesures environnementales. Qu'il soit obligatoire ou volontaire, le reporting RSE répond à de multiples objectifs :

- Mesure des résultats du plan d'actions
- Atteinte ou non des objectifs
- Valorisation des résultats (interne et externe)
- Réajustement de la stratégie et des actions

Le reporting extra-financier permet à l'entreprise d'expliquer « *sa raison d'être, son modèle d'affaires, la nature de ses produits et services et leurs impacts, son rôle positif mais aussi les objectifs non atteints et les voies de progrès* » (ORÉE, 2018)⁽¹⁰⁾. La protection de la biodiversité est ainsi un des items environnementaux, avec pour objectif la mise en avant des mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité. Il est important de souligner que la biodiversité entretient des liens étroits avec les autres composantes du reporting extra-financier (changement climatique, pollution, utilisation des ressources, etc.).

L'État, à travers l'action 30 du Plan biodiversité, précise qu'il « *soutiendra les travaux visant à définir un indicateur d'impact sur la biodiversité comparable à la tonne de CO₂ pour l'impact climatique. Quand cette empreinte biodiversité sera qualifiée, [il généralisera] son utilisation et [il portera] au niveau européen la publication obligatoire de cet indicateur dans le cadre de la révision RSE prévue en 2020* ». Ainsi,

(9) Entreprises cotées de plus de 40M€ net de chiffre d'affaires, entreprises non cotées de plus de 100M€ net de chiffre d'affaires et les entreprises de plus de 500 salariés.

(10) ORÉE (2018). Transposition de la Directive européenne - une opportunité pour repenser votre reporting RSE – regards croisés – retours d'expériences. pp. 11. Accessible sur http://www.oree.org/source/_2018_Guide_RSE.pdf

un renforcement de la réglementation liée aux performances extra-financières et à l'empreinte biodiversité des entreprises est à prévoir dans les années à venir.

Pour une entreprise engagée en faveur de la biodiversité au sein de sa chaîne de valeur

Afin d'être proactive vis-à-vis de la biodiversité, il est désormais question pour les entreprises de mettre en œuvre leurs engagements et d'intégrer la biodiversité au sein de leur chaîne de valeur, c'est-à-dire de l'extraction des ressources à la fin de vie de produits, en agissant sur les trois facteurs d'érosion de la biodiversité que sont la modification de l'usage des sols, la surexploitation des ressources et la réduction des pollutions.

Lors du Forum, un parcours était plus particulièrement dédié aux liens entre économie circulaire et biodiversité, et a permis de mettre en évidence certains enjeux croisés pouvant être appréhendés par les acteurs économiques, que ce soit en amont, pendant le processus productif ou en aval.

En amont

Pour réduire leurs impacts en amont, les entreprises peuvent adopter une **démarche d'écoconception**, en intégrant la Directive cadre recommandant aux entreprises de mettre en place « *des caractéristiques environnementales dans la conception en vue d'améliorer la performance environnementale du produit tout au long de son cycle de vie* »⁽¹¹⁾. À titre d'exemple, le site Internet du Pôle éco-conception offre des ressources pour engager son entreprise dans la prise en

(11) Directive 2009/125/CE du 21 octobre 2009, établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie. Art2-23. Accessible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0125>

→ compte des enjeux environnementaux⁽¹²⁾. L'écoconception est ainsi une démarche multicritère, permettant d'assimiler divers enjeux (matières, climat, énergie, ressources, mais aussi biodiversité) (CGPME, 2016)⁽¹³⁾.

Approvisionnement durable en matières premières

Quels que soient son secteur, sa taille et son implantation, les entreprises ont un besoin en matières premières (extraites ou cultivées), dont l'extraction et l'exploitation contribuent à l'érosion de la biodiversité : épuisement du stock de matières premières, acidification et eutrophisation de l'eau, changement climatique, pollutions de l'air et chimique, etc. Une réflexion doit donc être portée sur l'approvisionnement durable en matières premières. Les bénéfices sont multiples : (i) un impact moindre sur la biodiversité, (ii) une source de sécurisation des flux de matières premières sur le moyen et long terme et (iii) une meilleure image auprès du consommateur.

Avec le progrès technique, beaucoup de matières premières sont aujourd'hui substituables par des **matières recyclées**. La première mesure de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC), publiée en 2018, cherche ainsi à « *incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits* », à travers des « *engagements volontaires concrets et significatifs* » et « *la montée en gamme des acteurs de la filière* » (MTES, 2018a)⁽¹⁴⁾. Par exemple, dans le secteur du bâtiment, la déconstruction se développe afin de réutiliser les granulats en béton à la place d'une simple démolition.

(12) Accessible sur www.eco-conception.fr/

(13) Confédération générale des petites et moyennes entreprises (2016). Guide pratique de l'éco-conception, vers de nouveaux modèles économiques, p74.

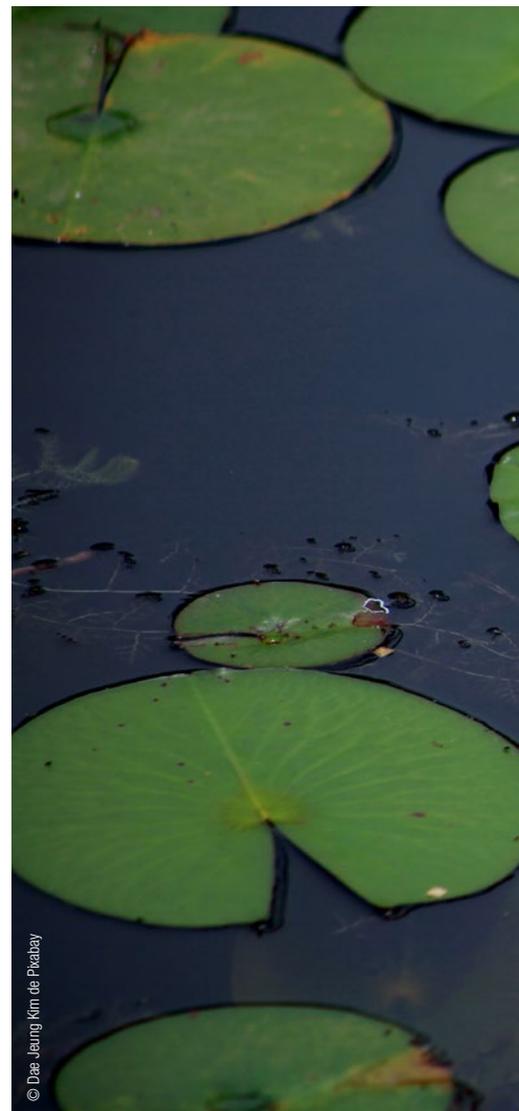
(14) Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018a). Feuille de route économie circulaire, 50 mesures pour une économie 100% circulaire. Ministère de la Transition écologique et solidaire. p46. Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>

L'entreprise peut aussi **substituer les matières premières non renouvelables par des renouvelables gérées durablement**. Les échanges lors du Forum mettent en avant la nécessité de prendre en compte les taux de renouvellement de la ressource et les dégâts indirects. L'exemple de la culture du Quinoa au Pérou a été donné, où le passage d'une culture locale à une culture mondialisée a déséquilibré les prix et les quantités de matières premières, les conditions de travail des agriculteurs et donc le socioécosystème dans son ensemble.

Lorsque la substituabilité des ressources avec des matériaux recyclés ou renouvelables est impossible, l'entreprise doit entamer une réflexion sur la combinaison de ses facteurs de production afin d'utiliser les matières premières les moins impactantes pour la biodiversité. L'entreprise peut ainsi sélectionner des matières premières proches de son site de production afin de réduire les coûts de transport et son bilan Carbone. La manière dont sont extraites les matières premières est également un critère majeur dans la décision des entreprises.

À titre d'illustration, l'implication d'une entreprise dans un programme de paiements pour services écosystémiques (PSE) peut lui permettre la sécurisation de son approvisionnement, en assurant un revenu suffisant aux populations et travailleurs locaux, en préservant les ressources naturelles dont elle dépend et en garantissant la qualité environnementale attendue par les consommateurs.

La chaîne de valeur doit aussi être envisagée en externe via la sous-traitance de certaines étapes de production). La traçabilité est ainsi un enjeu majeur pour obtenir davantage d'informations sur la provenance et les impacts des matières premières, et ainsi assurer la qualité environnementale du produit ou du service final.



© Dae Jeung Kim de Pixabay

La traçabilité des fournisseurs

L'entreprise peut **se renseigner sur la provenance des ressources et les méthodes d'exploitation utilisées** directement auprès des fournisseurs ou par le biais de recherches. Les participants du Forum convergent vers l'idée que la traçabilité des fournisseurs n'est pas toujours évidente, au vu de la complexité du réseau d'approvisionnement, de l'origine de certaines matières importées et de la non-coopération de certains pays ou fournisseurs.

La **fidélisation des liens entre fournisseurs et acheteurs** peut être une solution pertinente, permettant aux fournisseurs de réaliser une transition



vers des méthodes plus respectueuses de l'environnement, en assurant des débouchés viables. Par exemple, Michelin a déployé une Politique de caoutchouc naturel responsable et « *s'engage à collaborer avec ses fournisseurs pour établir une cartographie de sa chaîne d'approvisionnement afin de mettre en lumière les zones à risques sociaux et environnementaux* »⁽¹⁵⁾. Cette politique est bénéfique pour l'entreprise (la transparence permettant une réduction des coûts liés à la recherche d'informations et

l'atteinte de nouveaux clients) et permet aussi l'amélioration des pratiques dans le secteur.

Outre le développement de liens directs, il est aussi possible pour l'entreprise de passer par des coopératives de producteurs dont les engagements sont transparents, ou de soumettre un cahier des charges avec des exigences fortes concernant les thématiques environnementales.

● **Labellisation, certification et normalisation**

● **La labellisation⁽¹⁶⁾ et la certification⁽¹⁷⁾** permettent une reconnaissance de la qualité d'un produit ou d'un processus productif grâce à un audit. Elles regroupent des exigences spécifiques allant généralement au-delà de ce qu'impose la réglementation. Cette démarche volontaire des entreprises est utile et recommandée pour s'assurer des engagements environnementaux des fournisseurs et valoriser le produit ou service final.

● (16) La labellisation repose sur un cahier des charges qui peut être défini par un organisme public ou privé.

● (17) La certification est une démarche encadrée par la loi et qui est délivrée par un organisme certificateur agréé et indépendant.

(15) <https://purchasing.michelin.com/wp-content/uploads/2017/07/VF-BD.pdf>

➔ Étant donné leur nombre grandissant, les dispositifs de certification environnementale sont susceptibles de soutenir la conservation de la biodiversité et la préservation des services écosystémiques fournis par ces derniers. Il s'agit d'un cercle vertueux : plus les entreprises s'inscrivent dans des démarches de labellisation ou certification, plus le nombre de mesures en faveur de la biodiversité augmente (Le Coq *et al.*, 2016)⁽¹⁸⁾.

Présentés lors du Forum, la certification Forest Stewardship Council (FSC) et le label Marine Stewardship Council (MSC) prônent respectivement une gestion forestière et une gestion halieutique plus durables. Mis en place dans les années 1990, leur démarche de gouvernance multipartite (associations, citoyens, chercheurs, industrielles, *etc.*) définit des pratiques de production et d'exploitation permettant de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux. Aujourd'hui, FSC représente environ 22,6% du marché du bois (pour la consommation industrielle) et MSC concerne approximativement 14% des captures halieutiques mondiales (avec 36 pays représentés).

Néanmoins, des différences d'exigence existent entre les labels. Par exemple, bien que le label Agriculture Biologique (AB) interdise l'utilisation de pesticides non-naturels, des labels et certifications tels que Demeter, Nature & Progrès et Biocoherence prévoient un cahier des charges plus exigeant, permettant de hiérarchiser les actions vertueuses des entreprises. Le choix du label ou de la certification est donc primordial et doit faire l'objet d'une réflexion poussée de l'entreprise.

Cette réflexion est d'autant plus importante que les labels et certifications présentent des limites persistantes. Le Forum a ainsi mis en évidence le manque de transparence des critères, la détérioration de la visibilité des labels et certifications

(18) Le Coq, J. F., Serpantié, G., Andriamahefazafy, F., & Saenz-Segura, F. (2016). Les éco-certifications, des dispositifs en faveur des services écosystémiques? Les services écosystémiques: repenser les relations nature et société. Versailles, France, Éditions Quae, 213-228.

due à leur multiplication, la perte de fiabilité liée à certains abus, la faiblesse des moyens humains disponibles, l'accès limité à certains labels coûteux pour les entreprises de taille modeste, *etc.*

Au-delà des labels et certifications, les entreprises peuvent s'orienter vers **des fournisseurs appliquant certaines normes**, ou peuvent demander à leurs fournisseurs historiques d'adopter des normes environnementales. Une norme « *est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général* »⁽¹⁹⁾. Dans le domaine de l'environnement, ces normes sont issues d'un processus participatif volontaire des entreprises.

Concernant la biodiversité, la norme ISO 14001 cadre les décisions et pratiques des acteurs économiques. Elle concerne les interactions entre les activités, produits et services et les composantes de l'environnement. L'audit environnemental

(19) Définition de l'AFNOR. Accessible sur <https://normalisation.afnor.org/normes-definition/>

prévu par la norme ISO 14001 vise à valoriser les actions de l'entreprise afin de renforcer sa crédibilité et d'améliorer la transparence de ses actions et procédures. L'exemple de la norme ISO 14001 est idiomatique des normes environnementales, mais il en existe un grand nombre pouvant être appliquées volontairement suivant les secteurs d'activité et stratégies des entreprises (ISO 14004, ISO 14006, ISO 14040, ISO 26000, *etc.*).

Par le biais des normes, les entreprises intègrent davantage de préoccupations environnementales dans leur chaîne de valeur, en particulier en amont de leur propre production. Mais les entreprises doivent également développer tout au long de leur processus de production des mesures favorables à la biodiversité.



Au cours du processus de production

Réduction des consommations intermédiaires

La biodiversité, en étant en lien avec d'autres composantes environnementales telles que l'eau, l'énergie ou la consommation de matières, doit être au cœur d'une réflexion sur la diminution des consommations intermédiaires. Pour réduire effectivement ses impacts sur la biodiversité, une entreprise doit adopter une vision transversale et intégrée des enjeux environnementaux dans son processus de production.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leurs choix stratégiques, les entreprises peuvent donc incorporer la biodiversité dans plusieurs réflexions croisées sur la réduction des consommations intermédiaires : (i) la meilleure gestion de l'eau, (ii) l'amélioration des performances énergétiques et (iii) la diminution des déchets et du gaspillage. Il s'agit alors de diminuer l'impact sur la biodiversité des

procédés qui peuvent être énergivores, consommateurs d'eau ou source de pollutions.

En diminuant sa consommation d'eau et en participant à l'amélioration de sa qualité, l'entreprise est en mesure de diminuer sa participation aux différents facteurs d'érosion (surexploitation des ressources liées à l'eau, destruction et fragmentation des habitats, pollutions diverses, qualité des milieux aquatiques, *etc.*) et donc de participer à la protection des écosystèmes et des services écosystémiques associés (régulation du cycle de l'eau, gestion des risques liés à l'eau, *etc.*). L'entreprise a ainsi la possibilité d'agir à plusieurs niveaux :

→ **La réduction de la quantité d'eau consommée**, via l'investissement dans du nouveau matériel, l'utilisation de nouvelles méthodes de production, la réutilisation de l'eau (lorsque cela est possible), la sensibilisation des collaborateurs, la récupération des eaux de pluie, *etc.* Bien que l'investissement initial puisse être important, la durée d'amortissement est relativement courte étant donné les économies d'eau réalisées.

→ **La protection et amélioration de la qualité de l'eau**, notamment grâce à la diminution des rejets de polluants, la réduction des quantités de produits utilisées, la mise en place de procédés plus respectueux de l'environnement, *etc.*

Il est également possible d'agir en faveur de la biodiversité par **la mise en œuvre d'une démarche de sobriété énergétique** (NégaWatt, 2017)⁽²⁰⁾. La sobriété permet ainsi de réduire les impacts liés à la consommation d'énergie dont les conséquences sur la biodiversité ont souvent été mises en évidence, tels que les émissions de gaz à effet de serre, l'artificialisation des sols et la surexploitation des ressources. La sobriété énergétique constitue ainsi une solution durable pour les entreprises, au carrefour

entre le maintien de la biodiversité et la diminution des coûts énergétiques. D'un point de vue opérationnel, une entreprise peut ainsi utiliser des équipements dimensionnés aux besoins de l'entreprise afin de réaliser des économies d'échelles, adapter le niveau et la durée d'utilisation des équipements pour réduire les coûts à moyen et long terme ou encore mutualiser les équipements et mettre en place des organisations collectives comme cela peut être fait dans le modèle des économies de réseaux. L'efficacité énergétique est aussi un axe prioritaire de la transition énergétique, permettant de réduire la quantité d'énergie nécessaire au cours du processus productif dans une démarche environnementale globale intégrant la biodiversité.

Pour minimiser les déchets produits par l'entreprise et donc ses impacts sur la biodiversité, il est possible de **réduire la consommation de matières et le gaspillage**. Il s'agit ici d'éviter de contribuer à la surexploitation des ressources ainsi qu'aux pollutions, émetteurs de gaz à effet de serre. L'entreprise peut ainsi effectuer une étude de ses process et de sa chaîne de production, afin d'identifier les points d'amélioration de son processus productif.

Diminution des pollutions générées

Au-delà des consommations intermédiaires, les entreprises doivent engager une réflexion sur les diverses pollutions occasionnées par leurs processus de production. Les rejets des milieux urbains, la pollution industrielle, l'activité minière et pétrolière, les émissions de gaz à effet de serre et les activités agricoles ont des effets considérables sur les sols, l'atmosphère et la qualité de l'eau (Cf. Partie « Enjeux »). *A fortiori*, des conséquences se font ressentir sur la contamination des milieux, la modification de la structure des habitats et les conditions microclimatiques.

Les pollutions sont particulièrement réglementées, que ce soit via les bilans Carbone obligatoires pour la pollution



(20) NégaWatt (2017). Scénario négaWatt 2017-2050. Dossier de synthèse. p48. Accessible sur https://www.negawatt.org/IMG/pdf/synthese_scenario-negawatt_2017-2050.pdf

Anticiper et gérer la présence d'espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises

Doriane Blottière, chargée de mission « espèces exotiques envahissantes »
& **Emmanuelle Sarat**, coordinatrice du Centre de ressource espèces exotiques envahissantes, Comité français de l'UICN

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont sources d'impacts notables sur la biodiversité. Une fois installées dans le milieu naturel, elles entrent en compétition avec les espèces indigènes et peuvent se développer au détriment de celles-ci. *A fortiori*, leur prolifération provoque des changements de propriétés des milieux et une homogénéisation des écosystèmes. Aujourd'hui, les EEE sont considérées comme l'une des principales causes de perte de biodiversité.

Suivant leur site d'implantation, les entreprises peuvent être directement concernées par les enjeux liés aux EEE. Au-delà des impacts sur les écosystèmes, les EEE peuvent engendrer des impacts négatifs sur les activités des entreprises :

- ▶ Impacts sur la santé humaine : les EEE peuvent être vectrices de maladies ou d'allergènes et ainsi entraîner des problèmes sanitaires sur les sites (brûlures cutanées causées par la Berce du Caucase, ou encore des allergies respiratoires causées par l'Armoisie à feuilles d'Armoise) ;

- ▶ Impacts sur la sécurité humaine : les EEE peuvent être sources de dangers pour certaines installations (obstruction des systèmes de canalisation, accès aux sites, etc.) ;

- ▶ Impacts socioéconomiques : les EEE peuvent entraîner des dommages directs et des interventions coûteuses de gestion, et avoir des répercussions sur le fonctionnement de l'entreprise.

Les entreprises ne sont pas uniquement soumises aux impacts des EEE. À travers leurs activités, certaines entreprises peuvent favoriser la propagation des EEE (via les matériaux de construction utilisés, le fret maritime ou aérien, les matériaux d'emballage, les déchets, etc.).

Afin de limiter la prolifération des EEE, le Comité français de l'UICN préconise un programme d'actions basé sur 3 maître-mots :

- ▶ **Prévenir** : cette étape permet d'éviter en amont l'arrivée et le développement des EEE sur un site. La prévention est à privilégier pour une entreprise, celle-ci étant plus facile à mettre en œuvre et beaucoup moins coûteuse que l'intervention *a posteriori*. Diverses actions permettent d'éviter la prolifération des EEE : nettoyage systématique des outils et machines, identification des milieux favorables aux EEE, questionnement vis-à-vis de la provenance des terres et matériaux extérieurs, etc.

- ▶ **Surveiller** : la surveillance accrue et régulière des sites permet la détection précoce de l'apparition d'une nouvelle EEE et ainsi une réaction rapide. La sensibilisation du personnel est indispensable pour assurer l'identification des EEE (photos, guides, observations directes). Celle-ci peut être complétée par un partenariat avec des organismes extérieurs (notamment les associations locales de protection de la nature) pour une surveillance optimale du site.

- ▶ **Intervenir** : lorsqu'une EEE est identifiée, l'entreprise doit mettre en place un programme d'actions. La procédure d'intervention est différente selon l'état des lieux initial du site et l'espèce concernée (nuisances générées, caractéristiques du site, origine de la colonisation du site par l'espèce, usages, étendue de la population de l'espèce, budget, etc.). Ainsi, les techniques à mettre en œuvre, le calendrier des opérations et les partenaires impliqués vont différer selon ces facteurs. *A posteriori*, l'intervention demande un suivi précautionneux sur le site et une réflexion sur la gestion des déchets.

Pour accompagner tous les acteurs confrontés aux EEE, un **Centre de ressources espèces exotiques envahissantes** a été créé par l'AFB et le Comité français de l'UICN. Celui-ci poursuit notamment deux objectifs :

- ▶ **La mise à disposition d'informations et d'outils concernant les EEE** : en premier lieu, une base d'information générale répertorie toutes les espèces introduites en France et renvoie, le cas échéant, vers d'autres plateformes afin que les gestionnaires puissent accéder à toute l'information disponible sur une espèce ou sur une technique. Le centre de ressources met à disposition un ensemble de documents concernant les EEE, dont deux livrets intitulés « Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises ». Des retours d'expérience de gestion sont aussi recueillis afin de permettre aux autres gestionnaires de s'appuyer sur ces exemples.

- ▶ **La mise en réseau des acteurs** : le site Internet dispose d'une carte qui localise les réseaux régionaux ainsi que les différentes personnes à contacter pour obtenir des renseignements sur un territoire. La stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes cherche ainsi à développer des réseaux dans chaque région afin que les gestionnaires puissent être accompagnés dans leurs projets.

Les espèces ne connaissant pas de frontières, la gestion des EEE ne peut se faire sans les entreprises. Seule une gestion concertée des EEE sur les territoires peut rendre les actions plus efficaces. Les entreprises, en améliorant la prévention et en limitant les risques de propagation, la surveillance et l'intervention sur leurs sites, sont donc des acteurs importants de la prévention et de la gestion des EEE.

de l'air, le principe pollueur-payeur et la réhabilitation du site pour la pollution des sols et les conditions de déversement des eaux industrielles pour la pollution de l'eau. Elles sont donc susceptibles d'entraîner des risques importants pour l'entreprise : poursuites juridiques, augmentation des coûts de dépollution, détérioration de l'image, etc. Ces externalités négatives (conséquences non désirées d'une activité production), doivent donc être internalisées par l'entreprise. Cette démarche vise à faire supporter à l'entreprise le coût social généré par les conséquences de sa production. Certaines de ces pollutions peuvent être évitées en changeant les combinaisons de facteurs de production et le conditionnement des produits, comme par les emballages plastiques (Cf. Encart « Plastique et biodiversité, quelles alternatives pour demain ? »).

Restauration et préservation de la biodiversité sur les sites

Les espaces verts et les sites des entreprises sont autant de terrains sur lesquels agir en faveur de la biodiversité. La gestion de la biodiversité sur les sites peut générer de nombreux bénéfices pour l'entreprise :

- La lutte contre les îlots de chaleur et la pollution de l'air, de l'eau et des sols ;
- L'amélioration du cadre de vie sur le site (selon le rapport Human Spaces⁽²¹⁾, les employés ressentent une hausse de 13% de bien-être grâce au végétal en entreprise) ;
- L'accroissement de la motivation et de la productivité du personnel (hausse de 8% de la productivité, *ibid*) ;
- La réduction de certains coûts à moyen terme et long terme (notamment les coûts de gestion).

En parallèle, la gestion écologique des sites apporte de nombreux bienfaits à la biodiversité. Parmi les effets positifs de la gestion écologique, la création

ou le renforcement des continuités écologiques est parmi les plus importantes pour le maintien du fonctionnement des écosystèmes. À titre d'illustration, la gestion dite différenciée contribue à l'amélioration *in situ* de la biodiversité puisqu'elle « *fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts la dimension écologique. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées* » (Nord Nature Chico Mendès, 2017)⁽²²⁾.

De multiples aménagements peuvent être réalisés permettant la restauration et la préservation de la biodiversité sur les sites : aménagements naturels (plans d'eau, mares, haies), aménagements construits (nichoirs, ruches), aménagements favorisant l'agriculture (vergers, potagers, toitures d'agriculture urbaine), aménagements sur bâtiments (façade ou toiture). Ceux-ci peuvent permettre le retour d'espèces faunistiques et floristiques potentiellement protégées. Il est toutefois nécessaire d'apporter une attention particulière aux espèces exotiques envahissantes, dont la prolifération peut être très rapide (Cf. En pratique « Anticiper et gérer la présence d'espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises »).

Tous ces projets sont l'occasion de mobiliser les employés et les parties prenantes afin de les engager dans une démarche environnementale proactive (Cf. Partie « Mobiliser en interne »). Par exemple, la végétalisation du site du CNIDEP (Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises) a été présentée lors du Forum, illustrant la prise en compte des trois champs du développement durable par la gestion alternative des espaces :

- Social avec l'appropriation des espaces par les employés ;
- Environnement par la gestion alternative et la création d'abris à faune ;

→ Économie avec la réduction des coûts de gestion et d'entretien.

Au-delà d'une gestion écologique des sites, les entreprises sont en capacité de mobiliser leur foncier à des fins de cohérence écologique, l'idéal étant de créer un lien avec les trames vertes et bleues élaborées par les institutions publiques. Il est ainsi possible de mener des actions de réhabilitation ou de restauration écologique afin de rendre ces espaces plus perméables et plus favorables à la biodiversité. La réflexion doit aussi porter sur la trame noire (corridors écologiques caractérisés par l'obscurité qui permettent le déplacement des espèces) et la trame brune (continuité des sols pour permettre son intégrité physique, chimique et biologique).

Dans ce cadre, l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) a été identifiée lors du Forum comme un outil mobilisable pour favoriser les continuités écologiques sur les sites d'entreprises. Ce dispositif permet à un propriétaire de bien immobilier d'y attacher une protection environnementale et des actions favorables à la biodiversité. Leur mise en place peut passer par la protection de certaines espèces faunistiques ou floristiques (communes ou remarquables), la gestion des fonctionnalités écologiques attribuées au bien, le maintien d'habitats favorables à la biodiversité ou encore par le développement du rôle de « zone tampon » du site, situé à proximité d'une zone urbanisée (MTES et Cerema, 2018)⁽²³⁾.

En aval

Au-delà de l'amont et du processus productif, l'entreprise peut intégrer dans sa stratégie la gestion durable de l'aval de sa chaîne de valeur.

La fin de vie des produits est une problématique qui ne doit pas être négligée dans la stratégie des entreprises : pour des produits dont le recyclage est impossible,

(21) Cooper, C. (2014). Rapport Human Spaces : Impact du design biophilique dans les espaces de travail. pp14-15. Accessible sur <https://www.construction21.org/france/data/sources/users/2806/docs/rapport-human-spaces-fr.pdf>

(22) Nord Nature Chico Mendès (2017). Découvrir La Gestion Différenciée. Accessible sur <https://www.gestiondifferenciee.org/la-gestion-differenciee>

(23) Ministère de la Transition écologique et solidaire et Cerema (2018). Obligation réelle environnementale (ORE) – Fiches de synthèse – Fiche 1 : Qu'est-ce qu'une obligation réelle environnementale (ORE). pp4. Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>

Plastiques et biodiversité, quelles alternatives pour demain ?

La lutte contre les impacts du plastique : une ambition forte à la hauteur des enjeux

La pollution plastique fait l'objet d'une attention croissante en raison de ses impacts considérables sur la biodiversité : contamination des sols et de l'eau, surmortalité accrue des espèces due à l'ingestion ou à l'enchevêtrement, endommagement et modification des structures des habitats et des conditions microclimatiques, *etc.* Au-delà des impacts sur la biodiversité, la pollution plastique a des effets nocifs sur la santé humaine : maladies respiratoires et cardiaques, perturbations du système endocrinien, baisse de la fertilité (Verma, et al., 2016)⁽¹⁾, *etc.*

Le secteur économique participe activement au rejet de particules de plastiques dans les milieux terrestres, aquatiques et marins : activités industrielles et commerciales, secteur maritime (transport, pêche, activités nautiques), secteur du textile, secteur de l'hygiène et de la cosmétique, *etc.* Il en est cependant aussi victime étant donné les conséquences économiques importantes des pollutions plastiques. Son omniprésence sur les littoraux et dans les milieux marins requiert des coûts de gestion et de nettoyage importants et entraîne des impacts non négligeables sur les activités de pêche, de tourisme et de commerce maritime.

L'État a formulé dans le Plan biodiversité de 2018 un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025, dans lequel le secteur économique doit pleinement s'insérer. Les leviers de changement à l'intérieur de l'entreprise sont nombreux et demandent une impulsion forte.

Le recyclage du plastique n'est pas « la » solution

La mise en place d'un processus de recyclage peut être à l'origine de certains bénéfices pour la biodiversité, notam-

ment concernant la lutte contre la surexploitation des ressources et l'utilisation excessive de matières premières. Le Forum souligne toutefois que le plastique est un matériau pour lequel le recyclage montre certaines faiblesses :

- ▶ La transformation en énergie, que ce soit pour le plastique ou d'autres matériaux, est source d'émissions de gaz à effet de serre et de rejets toxiques ;
- ▶ Les procédés de recyclage sont globalement peu efficaces, coûteux et énergivores ;
- ▶ Beaucoup de plastiques sont impossibles à recycler et finissent en décharge ou incinérateur ;
- ▶ Les plastiques considérés comme recyclables ne le sont pas à l'infini, contrairement au verre ou à l'aluminium ;
- ▶ Il existe de nombreux exemples montrant des fuites et des dégradations sous forme de microplastiques.

Le recyclage ne doit pas être considéré comme une solution en soi, étant donné l'imperfection du système et l'incapacité du plastique à être recyclé totalement. Cela ne doit toutefois pas stopper les réflexions autour de l'amélioration du recyclage pour le plastique : celles-ci doivent être combinées à des stratégies préventives pour réduire la production de plastique.

La solution : promouvoir les alternatives à la source

La solution doit passer par une réduction à la source du plastique. La réglementation s'étioffe au fur et à mesure sur ce sujet, avec par exemple l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique. Bien au-delà de ces « petits pas », la réglementation doit s'étendre pour accompagner la transition vers une économie « déplastifiée ».

Pour l'entreprise, il est possible d'évoluer vers des matériaux plus durables, tels que le verre ou le carton par exemple. Cette transition est une réelle opportunité pour intégrer la biodiversité au cœur des modèles d'entreprises et limiter l'utilisation des produits plastiques.

Les entreprises peuvent mettre en place des processus d'éco-conception grâce à des substituts au plastique fossile. Il s'agit par exemple de plastiques produits grâce à l'amidon de maïs, la canne à sucre ou encore certaines algues. Des mises en garde sont cependant à émettre. Il ne s'agit pas de les substituer à la production alimentaire, de mettre en place des monocultures et d'utiliser des produits phytosanitaires : le remplacement du plastique doit être effectué si et seulement si les alternatives offrent un impact positif sur la biodiversité. Ainsi, il est possible d'utiliser des résidus de déchets végétaux, dans une logique d'économie circulaire.

Une solution de distribution alternative peut aussi être mise en place. Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique, fait ainsi de la consigne une priorité dans le projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, afin de répondre aux objectifs de la Directive européenne sur le plastique.

Pour les entreprises, la recherche d'alternatives au plastique est pourvoyeuse de nombreux bénéfices :

- ▶ La création de nouveaux produits via la recherche et l'innovation ;
- ▶ La différenciation de produits et le gain de parts de marché ;
- ▶ Une communication plus valorisante (processus de transition vers un produit plus respectueux de l'environnement, sensibilisation des consommateurs et appropriation par de nouveaux usages) ;
- ▶ La sécurisation de l'approvisionnement en matières premières.

Un réel changement dans notre façon de produire et consommer est nécessaire : le défi principal réside dans le fait que le plastique est trop souvent perçu comme indispensable à nos modes de production et de consommation. Il s'agit alors de trouver des solutions et permettre un changement de paradigme vers l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

(1) Verma, R., Vinoda, K. S., Papireddy, M., et Gowda, A. N. S. (2016). Toxic pollutants from plastic waste-a review. *Procedia Environmental Sciences*, Vol.35, pp701-708. Accessible sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S187802961630158X>

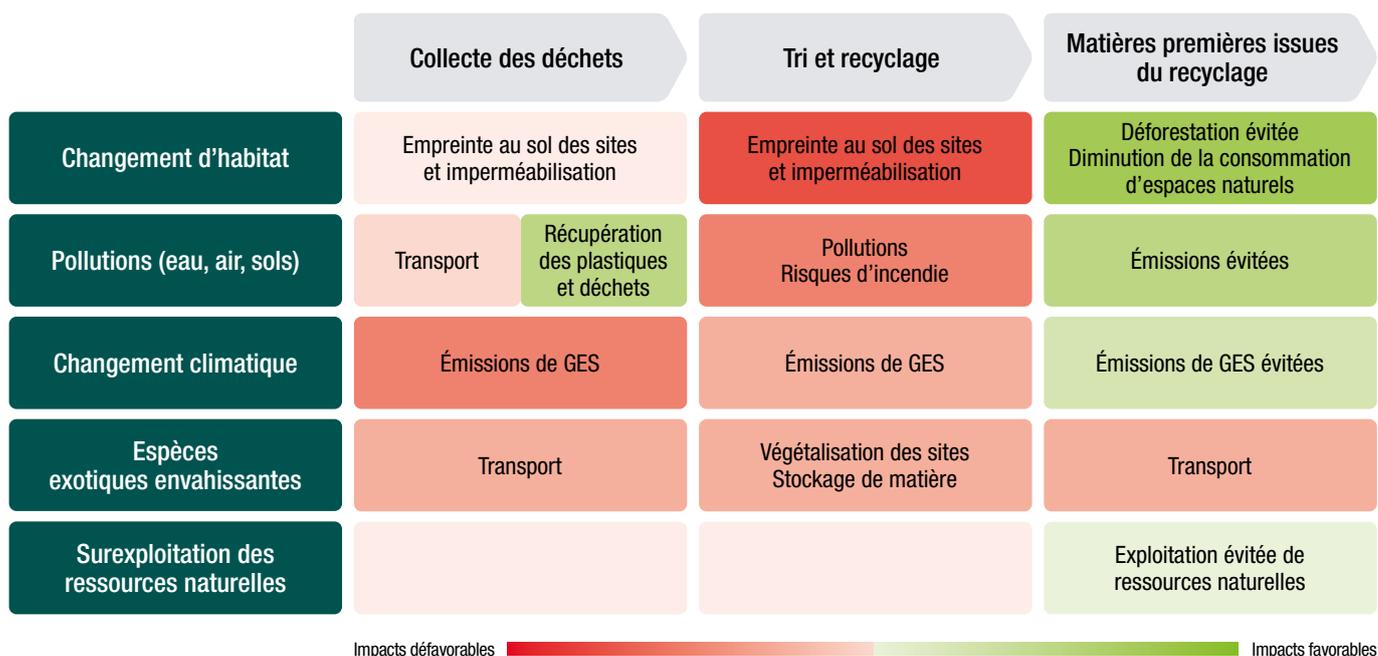


Figure 4 : Impacts favorables et défavorables des activités « déchets » sur la biodiversité

(source : parcours 6 « Économie circulaire et biodiversité » du Forum Biodiversité et Économie 2018, organisé par I Care & Consult et ORÉE)

l'enfouissement et l'incinération sont de mise, avec des impacts substantiels sur la biodiversité (pollutions des sols, émissions de gaz à effet de serre, artificialisation, etc.). Ces processus, qui restent dans une logique d'économie linéaire⁽²⁴⁾, ne permettent pas d'éviter la demande en ressources naturelles non renouvelables et les impacts sur la biodiversité.

En réduisant la demande en matières premières et donc la surexploitation des ressources, le recyclage est une solution à privilégier. Néanmoins, les participants du Forum relèvent que l'action de recycler n'est pas exempt d'impacts sur la biodiversité (Cf. Encart « Plastique et biodiversité : quelles alternatives pour demain »). Le secteur du recyclage entraîne ainsi une empreinte au sol importante, une imperméabilisation des sites, des émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que des risques de pollutions diverses (Cf. Figure 4). De plus, la plupart des matériaux ne sont pas recyclables à l'infini.

À titre d'illustration, dans le cas du recyclage d'un produit de consommation, l'objectif serait *in fine* de guider le consommateur ou le client vers un mode de consommation plus responsable. Le

producteur se doit alors de **proposer une solution de fin de vie**, afin que le client soit acteur final de la fin de vie du produit.

Des solutions peuvent être mises en place avant même d'avoir recours à l'étape du recyclage :

➔ **La réparation** : cette opération, lorsqu'elle est possible, permet de prolonger la durée de vie du produit et de lutter contre l'obsolescence programmée (solidité du produit, garanties, disponibilité des pièces détachées, etc.).

➔ **Le réemploi** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (par exemple les palettes de conditionnement ou le mobilier de bureau). Il s'agit non pas d'un mode de traitement des déchets, mais d'une composante de la prévention des déchets.

➔ **La réutilisation** : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »⁽²⁵⁾ (par exemple

l'utilisation de sédiments comme fertilisants agricoles ou de friches urbaines pour l'agriculture en ville). L'objectif principal de la réutilisation est de donner une seconde vie aux produits afin de minimiser l'impact environnemental.

Ainsi été présenté lors du Forum le projet FRIVEP©, filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels. L'expérimentation met en lien les donneurs d'ordre (la SNCF, la Poste, la Ville de Paris, et les ministères des Armées et de l'Intérieur) et les industriels (Texéco Moncorgé, Sympatex, Les Filatures du Parc, Bilum, TDV Industries et Synergies TLC), sous la coordination d'ORÉE, pour étudier l'opportunité et la faisabilité technique et financière de la mise en place de cette filière nationale.

Plus le produit est simple à démonter et modulaire, plus il permet aux acteurs en aval de le réparer, réemployer ou réutiliser. La fin de vie des produits est ainsi fortement dépendante des matières premières utilisées et de la conception du produit, l'entreprise se doit donc de l'envisager en amont du processus et faire des choix stratégiques concernant les matériaux. L'objectif est ici d'entrer dans une vision circulaire, où la prise en compte de la biodiversité en aval du processus de production rejoint l'amont.

(24) Contrairement à l'économie circulaire, l'économie linéaire repose sur le modèle « extraire - produire - consommation - jeter »

(25) Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets. Art.L. 541-1-1. Accessible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023246129&categorieLien=id>

→ Intégration de l'entreprise dans son socioécosystème et co-construction avec les parties prenantes

Étant donné la prise de conscience grandissante autour des enjeux environnementaux, entretenir des liens avec les différentes parties prenantes est devenu primordial pour la pérennité des activités de l'entreprise. L'intégration des partenaires ne doit pas se refléter seulement dans la réalisation d'actions secondaires vis-à-vis de la biodiversité, mais doit permettre au contraire un changement de modèle et le façonnement d'une stratégie en faveur de la biodiversité. Au cœur même de l'entreprise, le développement de solutions durables permet d'enrichir la filière, de développer des partenariats, d'ancrer l'activité sur le territoire et de créer des emplois.

Mobilisation en interne

Les employés sont un vecteur important du développement et de la mobilisation d'une entreprise en faveur de la biodiversité (UICN France, 2018)⁽²⁶⁾. Cette mobilisation en interne doit être le résultat d'une volonté forte d'engagement de la part des dirigeants et cadres (démarche *top-down*). Elle passe par un discours clair des dirigeants, mettant en lumière les concepts et les valeurs défendus dans le cadre d'une stratégie RSE.

Pour obtenir l'adhésion des équipes et permettre aux employés de repenser leur activité en y incluant la biodiversité, les démarches doivent être ludiques, récurrentes et participatives. La sensibilisation des salariés peut se faire à travers plusieurs prismes :

→ **Par la formation et l'éducation** : proposer des formations permet aux salariés d'acquérir des compétences techniques mobilisables dans leurs activités, sources d'amélioration et d'innovation. Plus accessibles, les journées pédagogiques, les ateliers, les séminaires et les conférences touchent un public plus large, tout en créant un contact direct avec des experts et des professionnels. La sensibilisation peut aussi passer par un simple dialogue ponctuel sur des sujets liés à la biodiversité. Le numérique peut également être utilisé : le Massive Open Online Course (MOOC) et les webinaires sont des outils de plus en plus utilisés pour la formation en ligne.

→ **Par l'engagement concret** : sur les sites, diverses actions peuvent être mises en œuvre pour encourager les salariés à participer à des actions en faveur de la biodiversité. Les activités de sciences participatives, à travers des observations, du suivi et des comptages d'espèces en sont un exemple. Ces sorties nature doivent être l'occasion d'éveiller la conscience environnementale des participants, voire d'inciter les salariés à mettre en place des aménagements (haies, nichoirs, mares) dans le but de favoriser la biodiversité *in situ*. Les projets collectifs liés à l'alimentation sont également un moyen de sensibiliser les salariés (jardins et potagers, vergers, ruches, compost, etc.). L'alimentation peut être l'occasion de réfléchir à la nourriture du restaurant d'entreprise, en proposant des plats biologiques, en partenariat avec les producteurs locaux.

→ **Par la mobilisation** : la communication en interne est un outil fondamental pour sensibiliser les salariés et mettre en avant les actions vertueuses vis-à-vis de la biodiversité. Celle-ci peut être faite via de nombreux canaux tels que des brochures, affiches et flyers de sensibilisation à la préservation d'une espèce particulière présente sur un site ou une action d'un collaborateur en faveur de la biodiversité. Plus conséquents, les guides sont aussi

des outils permettant la mise en place de bonnes pratiques à l'intérieur de l'entreprise. Il est pertinent de partager les différentes actualités et les actions réalisées en faveur de la biodiversité sur le site Internet de l'entreprise ou à travers les réseaux sociaux. Enfin, des événements ponctuels peuvent être organisés pour sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité (concours photo, Fête de la Nature, etc.).

Cette mobilisation en interne ajoute du sens au travail du salarié, lui permet d'améliorer son cadre de travail et d'être acteur de l'engagement de l'entreprise en faveur de la biodiversité (UICN, 2018). En outre, l'intégration de la biodiversité dans son cadre de travail peut projeter l'employé dans une vision de long terme et inscrire ses démarches dans une logique de durabilité. Les employés se fédèrent et se regroupent alors autour de projets et valeurs communes, ce qui renforce le lien entre employés et forge un esprit d'entreprise. Cet état d'esprit est indispensable pour l'évolution des salariés : proactifs et engagés pour la biodiversité, ils disposeront d'une approche participative et seront sources d'idées et de projets pour l'entreprise (démarche *bottom-up*).

Interactions entre le monde de la recherche et les entreprises

Le Plan biodiversité met l'accent sur l'importance de la recherche pour la préservation de la biodiversité, notamment à travers l'axe 5 « Connaître, éduquer, former ». Il précise que « *l'amélioration de notre compréhension du fonctionnement des écosystèmes, de leur résilience, des interactions avec l'homme et notamment des services qui lui sont rendus doit participer à la prise de conscience collective et permettre d'identifier des leviers et des pistes d'action concrètes [...] pour accompagner les changements de modèles et de pratiques nécessaires afin d'atteindre les objectifs* ».

(26) UICN France (2018). Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? État des lieux des pratiques et perspectives. p60. Accessible sur <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france-mobilisation-des-entreprises-web.2018.pdf>



© Scatsim de Pikabay

Au regard des impératifs environnementaux qui forcent les entreprises à remettre leur processus productif en question, les liens avec la recherche deviennent de plus en plus importants. Au-delà de la R&D interne à l'entreprise, il est désormais nécessaire de disposer de connaissances et d'expertises scientifiques solides pour appuyer les décisions et légitimer les actions. Dans de nombreux cas, les entreprises ne disposent pas en interne des connaissances nécessaires, et font appel à des structures externes à travers des partenariats.

Ces partenariats se concrétisent sous plusieurs formes : (i) la **recherche contractuelle** où le commanditaire finance une recherche sans y participer ; (ii) la **consultation**, afin de bénéficier de l'expertise du chercheur dans le cadre d'un problème précis ; (iii) la **recherche**

collaborative, où coûts, ressources et résultats sont partagés entre la recherche et le privé, afin de réaliser le projet de recherche (Thiard et al., 2013)⁽²⁷⁾.

Pour financer ces différents partenariats, il existe ainsi plusieurs formes de coopération financière et/ou stratégique entre le monde de la recherche et les entreprises :

→ **Le mécénat** : les entreprises peuvent devenir des mécènes de la recherche en finançant une partie ou la totalité de certains sujets d'études sur les enjeux liés à la biodiversité (connaissances sur la biodiversité, protection d'espèces menacées, conservation de milieux en danger, agriculture durable, etc.).

(27) Thiard, P.-E., et al. (2013). Mission sur les dispositifs de soutien à la recherche partenariale – rapport. p38. Accessible sur http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/01/0/recherche_partenariale_rapport_254010.pdf

→ **Les partenariats directs** : Certaines entreprises sont engagées dans des partenariats directs avec des universités et écoles (via des chaires, masters ou thèses). LVMH est ainsi un partenaire privilégié de la Chaire Comptabilité écologique (à l'initiative d'AgroParisTech), dont l'objectif est de développer une soutenabilité forte, qui considère que le stock de capital naturel n'est pas substituable par un autre capital à l'intérieur des entreprises, au moyen de systèmes comptables.

→ **Les programmes de recherche ou d'étude** : L'objectif est ici d'approfondir les connaissances scientifiques sur un sujet précis. À titre d'exemple, ITTECOP (Infrastructures de Transports Terrestres, ECOsystèmes et Paysages) est un programme de recherche rassemblant entreprises, chercheurs et associations, dont l'objectif est d'intégrer les dimensions

→ paysagères et fonctionnelles dans les infrastructures de transports et toutes leurs emprises.

→ **Mise à disposition des sites pour des programmes de suivi scientifiques :**

certaines entreprises, disposant d'un foncier important, peuvent le mettre à disposition des experts pour faire des inventaires écologiques, réaliser des expérimentations et développer les données disponibles.

→ **Création de structures communes de réflexion :**

quelques entreprises se sont regroupées afin de créer de nouvelles structures ayant pour ambition partagée la préservation et l'amélioration de la biodiversité (par exemple le BBOP - Business and Biodiversity Offsets Programme).

Les liens entre recherche et secteur privé sont l'occasion de repenser fondamentalement la stratégie de l'entreprise. Pour les entreprises, les bénéfices sont nombreux :

- Innovation : les scientifiques et experts peuvent émettre des recommandations sur les mesures à prendre pour réduire les impacts environnementaux des entreprises. Ils peuvent aussi valider les changements de pratiques en réalisant un suivi-évaluation des objectifs et engagements, à travers des indicateurs variés. Ils apportent des connaissances, des méthodes d'évaluation et des solutions nouvelles au sein de l'entreprise (par exemple l'aide à la mise au point d'un nouveau produit ou service).
- Récolte de données : l'analyse scientifique nécessite la récolte de données essentielles à la prise en compte de la biodiversité. La recherche peut alors servir à compléter les connaissances fondamentales sur un sujet ou un domaine en particulier.
- Mise en cohérence avec les valeurs : la mise en avant des valeurs de l'entreprise peut se faire à travers l'investissement dans des sujets de recherche porteurs pour l'entreprise ou la filière.

- Obtention d'un avantage concurrentiel, voire d'un monopole temporaire en cas d'innovation majeure.

Les échanges lors du Forum ont permis l'identification de nombreux bénéfices pour le monde de la recherche : application directe sur le terrain, accès à de nouveaux modes de financement, mobilisation de nouveaux terrains d'études et de nouvelles données, *etc.* Les scientifiques deviennent ainsi sources de propositions et d'alternatives durables pour l'amélioration des pratiques.

Pour que le partenariat soit une réussite, le Forum a fait émerger certains éléments essentiels. Établir en amont les clauses du contrat de partenariat (droits de propriété intellectuelle et utilisation des résultats, rôles et contributions des partenaires aux travaux en commun, bénéfices de chacun, *etc.*) est nécessaire. Pour le bon déroulement du projet, avoir une interface facilitant la communication et le dialogue entre la recherche et l'entreprise (médiation, transmission, retours d'expérience, *etc.*) permet d'avoir un langage commun et aide à la réussite du partenariat. Enfin, rendre le partenariat et ses résultats visibles permet d'obtenir des retours de la part d'autres acteurs impliqués dans des démarches environnementales.

Les réseaux pour le partage des bonnes pratiques

Les participants du Forum ont amplement mis en avant le rôle des réseaux dans le partage de bonnes pratiques de gestion de la biodiversité. **La mobilisation des réseaux professionnels** est une attente de plus en plus importante des entreprises. Cette approche par filière est encouragée dans l'action 31 du Plan biodiversité dont l'objectif est d'accompagner quatre filières prioritaires (bâtiments et matériaux, agroalimentaire, énergie et chimie) dans la réduction significative de leur impact sur la biodiversité tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement. Le Forum Biodiversité et Économie a ainsi

rassemblé ces 4 filières lors de groupes de travail, afin d'identifier les leviers et besoins pour atteindre l'objectif de réduction de leur empreinte biodiversité. Un des points essentiels mis en avant est la nécessité d'une structuration des filières autour des enjeux biodiversité.

Aujourd'hui, les filières de production deviennent de plus en plus actives et forces de propositions pour aider les entreprises. Les filières se structurent de manière grandissante en fédérations, coopératives ou syndicats afin de renforcer leur secteur d'activité. Ces structures développent des sujets de réflexion à l'intention de l'ensemble de leurs adhérents, et les **accompagnent dans un changement de pratiques**. Elles sont amenées à élaborer des solutions en coopération avec les entreprises afin de mieux intégrer la biodiversité, tels que :

L'amélioration des connaissances sur la biodiversité

Des **formations** peuvent être organisées sur les sujets afin de permettre aux entreprises de s'approprier les thématiques et de gagner en autonomie.

L'objectif est aussi pour la filière de **mettre en lumière les sujets importants** pour le secteur d'activité concerné et les problématiques soulevées par les membres.

La mise à disposition d'outils

Pour permettre une incorporation à plus grande échelle des enjeux biodiversité, **des guides** peuvent être publiés et mis à disposition par les organisations professionnelles. Par exemple, l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) partage des études et fiches thématiques sur les enjeux liés à biodiversité (sur le patrimoine écologique des carrières, *etc.*), mais aussi des guides sur les bonnes pratiques en matière de biodiversité dans les carrières.

POINT DE VUE

Solutions de génie écologique favorables à la biodiversité

Delphine Jung, Chargée de mission Génie écologique, AFB

Le génie écologique : pour quoi ? par qui ?

Le génie écologique se définit par « la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes »⁽¹⁾. Il se base sur un ensemble de connaissances scientifiques, de techniques et de pratiques qui prend en compte les mécanismes écologiques, appliqué à la gestion de ressources, à la conception et à la réalisation d'aménagements ou d'équipements, et qui est propre à assurer la préservation de la biodiversité⁽²⁾. Le génie écologique réunit donc un ensemble d'actions réalisées par et pour le vivant.

Ses principes s'appliquent à la fois à la gestion écologique des milieux (gestion différenciée, éco-pâturage, agrécologie), à la reconstitution de milieux naturels, à la restauration de milieux dégradés et à l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes (dépollutions, ouvertures de milieux, phytoremédiation).

Le génie écologique est une discipline en pleine évolution technique et scientifique : il se développe dans toutes les filières, de la construction à l'exploitation des ressources en passant bien sûr par les aménagements paysagers, l'agriculture et la restauration des milieux naturels.

Les entreprises de génie écologique sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses. Cette expansion nécessite de tisser des liens étroits entre acteurs, de partager et diffuser les bonnes pratiques, et de favoriser l'émergence de filières innovantes.

Différents outils proposés par le Centre de ressources Génie écologique, développé et animé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), ont été mis en place pour répondre à cet enjeu.

Le Centre de ressources : un dispositif collaboratif conçu par et pour les professionnels

Le Centre de ressources Génie écologique est un réseau d'acteurs professionnels participant à la mise en œuvre des politiques publiques selon un mode de travail multi-partenarial et collaboratif.

Ce dispositif d'accompagnement technique et de développement des compétences des professionnels s'adresse à un panel varié de structures : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises de travaux, collectivités, services de l'État, associations, instituts de recherche, etc.

Il s'appuie sur 3 moyens d'actions indissociables pour mobiliser les acteurs :

- ▶ Animation de réseaux (évaluation des besoins, organisation d'événements techniques, coordination de projets) ;
- ▶ Accompagnement technique (conseil, formation) ;
- ▶ Production et mise à disposition de ressources techniques et scientifiques (méthodes et outils, retours d'expériences, agendas, annuaires).

À travers cet outil, tout acteur du génie écologique peut participer ou s'inscrire aux journées d'échanges techniques, s'inscrire aux formations, transmettre et prendre connaissance de la documentation et des événements à venir, suggérer des outils à développer, etc.

Dans ce cadre, le Centre de ressources met à disposition un annuaire interactif des entreprises du génie écologique. Différents types d'entreprises sont concernées par l'annuaire : (i) des bureaux d'études effectuant des diagnostics naturalistes et intervenant en amont

d'opérations de restauration d'écosystèmes, (ii) des maîtres d'œuvre ayant une spécialisation en matière de restauration ou de gestion des écosystèmes, (iii) des entreprises de travaux spécialisées dans les interventions en milieux naturels sensibles et (iv) des fournisseurs. L'annuaire, soutenu par le MTES et coordonné par l'A-IGeco⁽³⁾, permet aux maîtres d'ouvrage de trouver rapidement une entreprise compétente en matière de génie écologique pour les accompagner dans la conception, la réalisation et le suivi de projets de génie écologique.

Des retours d'expérience de génie écologique bénéficiant de suivis et d'évaluations sont également proposés sur le site Internet. Les entreprises peuvent ainsi y consulter une cinquantaine de fiches présentant différents contextes d'intervention et types de milieux dans l'objectif de promouvoir et d'essayer des pratiques favorables à la biodiversité.

Le génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité

Le génie écologique, en tant qu'outil privilégié pour la mise en œuvre des Solutions fondées sur la Nature, est une approche permettant de répondre à de nombreux enjeux territoriaux. Bien au-delà des plus-values écologiques (résilience des écosystèmes et amélioration de l'état de la biodiversité), il peut être à l'origine de multiples co-bénéfices : amélioration de la qualité de l'eau, limitation des risques naturels (coulée de boue, inondation), adaptation au changement climatique, amélioration du cadre de vie, etc. Le génie écologique possède donc le potentiel nécessaire pour répondre aux enjeux liés à la biodiversité, au climat et au bien-être humain, autant de points qui doivent être mis en lumière pour accélérer sa mise en œuvre.

(1) Définition du Centre de ressources Génie écologique

(2) Selon la définition de l'ingénierie écologique, plus d'informations sur <http://www.genieecologique.fr/definitions>

(3) Association fédérative des acteurs de l'ingénierie et du génie écologiques

→ L'objectif est également la **valorisation des actions des entreprises, via des labels et chartes**. À titre d'illustration, le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI), qui porte le label Biodiversity®, évalue la performance des projets immobiliers selon leurs engagements biodiversité, les moyens mis en œuvre, les bénéfices écologiques et les bénéfices pour les usagers.

Le développement de réseaux et partenariats

Les filières, en rassemblant leurs adhérents, permettent la mise en réseau et le **dialogue** entre les entreprises d'un secteur, voire l'ouverture à des partenariats. Par exemple, l'association Demain la Terre tisse un réseau significatif de partenaires, dans le but d'améliorer les techniques agricoles et de favoriser la notoriété et la crédibilité des membres de l'association.

Le développement de réseaux peut conduire les entreprises à **mettre en commun leurs expertises et compétences** pour élaborer une stratégie de développement partagée. Cette dynamique peut conduire à se rassembler au sein d'un pôle de compétitivité, qui permet aux entreprises de parvenir à un renforcement des idées et des techniques dans un domaine. Par exemple, Le Pôle Mer Bretagne Atlantique (qui rassemble plus de 300 adhérents) développe des actions stratégiques, à travers l'innovation, l'animation du territoire et le soutien aux activités, sur des domaines tels que la préservation des milieux côtiers ou la résilience face aux risques côtiers.

Au-delà de ces organisations, des associations dédiées au sujet biodiversité et économie existent et promeuvent l'intégration de la biodiversité dans les entreprises :

→ EpE (Entreprises pour l'Environnement) rassemble une quarantaine de grandes entreprises qui travaillent ensemble à mieux prendre en compte l'environnement dans leurs stratégies et leur gestion. EpE est le partenaire en France du World Business Council for Sustainable

Development (WBCSD), et est à l'initiative d'act4nature, dont l'objectif est de porter des engagements d'entreprises pour la préservation de la biodiversité.

→ ORÉE, association multi-acteurs, fédère un réseau de plus de 180 acteurs engagés dans le développement durable. Son groupe de travail « Biodiversité et Économie – Prospective » a pour objectif d'appréhender les différentes interdépendances des organisations avec de la biodiversité. En tant que point focal français du Global Partnership for Business and Biodiversity de la Convention sur la diversité biologique, elle porte la Plateforme de l'initiative française pour les entreprises et la biodiversité.

L'AFB participe à cette dynamique de partage de bonnes pratiques et d'animation de réseaux multiacteurs au travers de 9 Centres de ressources qui couvrent des thématiques très diverses telles que les Trames verte et bleue, les cours d'eau, les milieux humides, ainsi que sur le Génie écologique (Cf. Point de vue « Solutions de génie écologique favorables à la biodiversité »). Avec l'initiative « Engagés pour la Nature » (qui concerne les entreprises⁽²⁸⁾, les territoires et les partenaires), l'AFB est aussi au cœur de la dynamique de mobilisation et d'engagement des acteurs en faveur de la biodiversité.

L'entreprise en lien avec les parties prenantes du territoire

À travers son implantation sur un territoire, une entreprise est en interaction directe avec les acteurs locaux (fournisseurs, collaborateurs, mais aussi riverains, pouvoirs publics, associations, clients). Ceux-ci, directement concernés par les thématiques environnementales sur leur territoire, ont une préoccupation accrue concernant les actions de l'entreprise. Pour certaines, l'implantation d'une entreprise sera synonyme de création d'emplois alors

que d'autres y verront des problématiques liées à la destruction de milieux naturels. La biodiversité étant appréhendée à l'échelle locale, il semblerait qu'elle puisse être une porte d'entrée pour la **création d'un dialogue avec les acteurs du territoire**.

Un moyen de créer des liens entre l'entreprise et les parties prenantes locales est la **sensibilisation**. Ce processus permet ainsi de développer l'acceptabilité sur le territoire et de faciliter la mise en place de mesures environnementales. Par exemple, Léa Nature participe activement à la sensibilisation du grand public, en organisant des événements liés à la biodiversité sur les territoires.

L'objectif pour l'entreprise est d'engager une participation des habitants, afin de les intégrer dans les processus de réflexion et de créer des opportunités sur le territoire. Des bénéfices se font ressentir à la fois pour les entreprises et les acteurs locaux. Ces derniers, lorsque l'état de la biodiversité s'améliore sur le territoire, bénéficient de réels avantages économiques (hausse du prix du foncier pour les propriétaires, amélioration de la santé, augmentation de la qualité de vie, etc.). Pour l'entreprise, le dialogue et la concertation permettent de faire émerger des idées et de converger vers un projet adopté par l'ensemble des acteurs. Outre une légitimité accrue des activités de l'entreprise, les riverains et associations locales, à travers leurs connaissances du territoire, peuvent être sources d'idées nouvelles pour l'entreprise. Ils rassemblent une multitude d'acteurs (agriculteurs, salariés, propriétaires, associations naturalistes) dont la diversité peut permettre l'émergence de propositions concrètes pour l'entreprise.

Les entreprises peuvent aussi **prendre part à des initiatives locales**, comme les atlas de la biodiversité communale (ABC). À travers un inventaire écologique précis et cartographié des habitats et des espèces, ils permettent la sensibilisation des différents acteurs, la connaissance de la biodiversité locale, de ses enjeux et sa meilleure intégration dans les actions

(28) Dispositif « Entreprises engagées pour la Nature – act4nature France »

des collectivités et de leurs partenaires. Des liens peuvent aussi être créés avec d'autres acteurs, tels les parcs naturels régionaux qui promeuvent l'activité économique locale et la prise en compte de l'environnement par les entreprises et les Agences régionales de la biodiversité qui intègrent des acteurs économiques dans leur gouvernance.

Afin de créer un élan collectif sur le territoire, l'entreprise se doit donc d'être transparente et d'intégrer les parties prenantes dans les choix de l'organisation. Le Forum a mis en avant la nécessité d'une vision commune dans les stratégies territoriales multi-acteurs : sans celle-ci, l'action ne peut être coordonnée. Les projets gagnent en richesse et en cohérence si les acteurs mobilisés sont diversifiés. « *Intégrer la biodiversité dans sa stratégie et son management, c'est*

travailler à la préservation d'un bien commun, dont la gestion ne peut qu'être réalisée dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif avec les parties prenantes de l'entreprise » (Mouvement des entreprises de France, 2013) ⁽²⁹⁾.

Entreprises et politiques publiques

Ces dernières années, la biodiversité a été placée à l'ordre du jour de nombreux débats législatifs. À l'échelle nationale comme internationale, le cadre institutionnel se renforce et cherche l'implication de tous les acteurs dans une dynamique commune.

(29) Mouvement des entreprises de France (2013). Entreprises et biodiversité : comprendre et agir. Guide pratique du MEDEF, pp24. Accessible sur <https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/04/b5dae2ad4412c2ee7c266b3b7e37223f536afb58.pdf>

Cadre institutionnel

Un cadre réglementaire qui se consolide

Promulguée en 2016, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** (loi Biodiversité) a permis la consolidation du cadre législatif pour les entreprises :

- ➔ La réparation du préjudice écologique pour toute atteinte aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés par l'Homme de l'environnement, en priorité en nature ;
- ➔ La contribution des maîtres d'ouvrage à l'inventaire du patrimoine naturel par la saisie ou le versement des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées ;



Opération de compensation : dépression humide créée pour les amphibiens en Île-de-France

- → La retranscription en droit français du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- Le renforcement de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) et l'absence de perte nette de biodiversité (voire de gain) ;
- La mise en place de toitures végétalisées (ou d'installations de production d'énergie renouvelable) pour les nouveaux projets d'exploitation commerciale ou les extensions supérieures à 1000m² ;
- Des dispositions liées à la pêche professionnelle en zone Natura 2000 et aux activités en milieu marin.

Au-delà de ces aspects, la loi Biodiversité a également permis l'instauration du principe de non-régression, « *selon lequel la protection de l'environnement ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante* » et de solidarité écologique, « *qui appelle à prendre en compte, dans toute prise de décision publique ayant une incidence notable sur l'environnement des territoires concernés, les interactions des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés* ». La biodiversité est donc amenée à prendre de plus en plus d'ampleur dans les textes de loi, et les entreprises se doivent d'anticiper ces évolutions réglementaires.

En plus de l'absence de perte nette de biodiversité (voire gain net) via la séquence ERC, la loi Biodiversité a mis en place ou renforcé certaines dispositions : inscription des principes clés dans la loi (équivalence écologique, proximité des mesures, obligation de résultat), responsabilité du maître d'ouvrage, création de sites naturels de compensation accrédités par l'État, introduction des Obligations réelles environnementales, etc.

Lors du Forum, il a été évoqué le fait que la séquence ERC, à laquelle les entreprises doivent se conformer, puisse être l'occasion de s'interroger sur la logique territoriale en termes de

fonctionnalités écologiques (trames vertes et bleues notamment). L'application de la séquence ERC se heurte parfois à des incohérences dans les stratégies territoriales : des mesures ERC peuvent être remises en cause des années plus tard lors de la mise en œuvre d'une nouvelle politique territoriale. La réflexion autour des projets au cas par cas, sans prendre en considération la cohérence écologique, réduit fortement l'efficacité des mesures de la séquence ERC. Il apparaît alors indispensable que la séquence ERC s'articule au plus près des plans et des programmes (PLU(i)⁽³⁰⁾, SCoT⁽³¹⁾, SRCE⁽³²⁾, SRADDET⁽³³⁾, etc.) afin de permettre une meilleure anticipation des besoins du territoire et de développer une vision globale et cohérente. Une récente étude du MNHN vient de plus souligner la nécessité d'une plus grande exigence concernant les mesures compensatoires (Weissgerber et al., 2019)⁽³⁴⁾. En outre, l'additionnalité de ces mesures ne pourra être assurée que si le suivi et le contrôle des mesures ERC sont renforcés⁽³⁵⁾.

Le Plan biodiversité⁽³⁶⁾ prévoit également « *l'amélioration de l'application de la séquence ERC pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité à travers des actions concrètes* ». Il est ainsi recommandé de :

- Prioriser l'évitement
- Créer un outil de gestion et de géolocalisation des mesures compensatoires (GéoMCE). Au-delà de son objectif de traçabilité et contrôle

(30) Plan local d'urbanisme (intercommunal)

(31) Schéma de cohérence territoriale

(32) Schéma régional de cohérence écologique

(33) Schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

(34) Weissgerber, M., Roturier, S., Julliard, R., & Guillet, F. (2019). Biodiversity offsetting: Certainty of the net loss but uncertainty of the net gain. *Biological Conservation*, 200-208.

(35) À cet égard, CDC Biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont réalisé un guide : CDC Biodiversité et MTEs (2019). Guide d'aide au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts d'un projet sur les milieux naturels. Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV'2050, n°13, p84. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2019/05/N13-INVENTER-GUIDE-ERC-MD-WEB.pdf>

(36) Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018b). Plan biodiversité. Ministère de la Transition écologique et solidaire. p28. Accessible sur <https://biodiversitetousvivants.fr/>

par les services instructeurs, il offre une meilleure appréhension des dynamiques territoriales, notamment en permettant les retours d'expérience et en facilitant les effets cumulés dans le cadre de nouveaux projets. Ainsi, une meilleure coordination et cohérence dans les stratégies territoriales et nationales sont possibles.

→ Développer une approche partagée du dimensionnement de la compensation écologique. Ce développement semble nécessaire pour accélérer la dynamique et orienter les décisions vers une meilleure prise en considération des enjeux écologiques. Si cette dynamique permet de rendre plus homogène le cadre de la séquence ERC, les participants au Forum soulignent toutefois l'importance de ne pas restreindre l'applicabilité des mesures, chaque milieu naturel exigeant des actions adaptées à ses spécificités.

→ Améliorer la lisibilité des prescriptions relatives aux mesures ERC

→ Appliquer les sanctions prévues en cas de non-respect des mesures compensatoires

Dans une perspective territoriale, le Schéma régional de cohérence territoriale (SRCE), désormais intégré dans le SRADDET, est un document de planification stratégique pour la biodiversité. Celui-ci est doté d'un plan d'action, d'un atlas cartographique et d'un volet présentant la **Trame verte et bleue** (réseau rassemblant les continuités écologiques terrestres et aquatiques qui contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces, pour leur dispersion, migration, alimentation et reproduction). Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui détermine les orientations générales de l'organisation en termes d'urbanisme, intègre notamment les principes des TVB. Le PLU (intercommunal ou non) doit préciser les dispositions liées à l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements. Les TVB font partie de ces dispositions pour l'implémentation des PLU(i).

Le SRADDET, qui découle de la loi NOTRe⁽³⁷⁾ (2015), devient le document intégrateur d'aménagement du territoire. Il doit être pris en compte par les différents documents d'urbanisme (SCoT, PLU). Celui-ci fait « *l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, identifie les enjeux dans les domaines de compétence du schéma, expose la stratégie régionale et fixe les objectifs qui en découlent* »⁽³⁸⁾. Les prochains mois devraient voir l'adoption des différents SRADDET et donc la mise en avant des fondamentaux pour le développement soutenable des territoires.

En outre, depuis 2017, l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n°2017-1265 du 9 août 2017 prévoient l'obligation de publication pour certaines entreprises d'une **déclaration de performance extra-financière**. Elles concernent notamment les actions de préservation portant sur les écosystèmes d'implantation, les chantiers et les zones de prélèvements de matières premières, ainsi que sur les actions de compensation.

Au regard de l'état actuel de la biodiversité et des enjeux que cela implique, les dernières années ont vu le cadre réglementaire s'étoffer de manière importante. Le Plan biodiversité illustre la nécessité de progresser vers la mise en place d'une réglementation réaffirmée concernant la biodiversité.

Avancées liées au Plan biodiversité

Adopté en 2018 par le Gouvernement, le **Plan biodiversité⁽³⁹⁾ cherche à entraîner une mobilisation large de tous les acteurs**. Des actions sont tournées directement vers la mobilisation des entreprises, notamment la qualification



© Harts Brammieri de Pixabay

de leur empreinte biodiversité, sa généralisation et son portage au niveau européen (action 30) et l'accompagnement de 4 filières prioritaires – bâtiments et matériaux, agro-alimentaire, énergie et chimie – (action 31). D'autres actions concernent l'intégration de la biodiversité dans les labels de finance verte (action 32), l'appui à l'innovation en faveur de la biodiversité à travers le Programme d'Investissements d'Avenir (action 33) ou encore la lutte contre la déforestation importée des entreprises (action 34).

Au-delà de ces actions ciblées sur les entreprises, trois des priorités du Plan biodiversité ont fait l'objet de parcours spécifiques lors du Forum :

➔ L'objectif de **zéro artificialisation nette** et la limitation de consommation d'espaces naturels, à travers 7 actions, parmi lesquelles l'évaluation des mesures existantes pour lutter contre l'artificialisation (action 6), l'état des lieux annuel de la consommation d'espaces (action 7) et le soutien à des projets innovants en matière de désartificialisation (action 11) (Cf. Point de vue « Artificialisation : de l'ambition à l'action ») ;

➔ L'objectif de **zéro plastique** rejeté en mer d'ici 2025, à travers la suppression de certains produits à usage unique (action 14), le recyclage et la substitution (action 15) (Cf. Encart « Plastiques et biodiversité, quelles alternatives pour demain ? ») ;

➔ Le développement de la **transition agroécologique**, grâce, par exemple, au développement de la Haute Valeur Environnementale ou de l'Agriculture Biologique (action 21), à la réduction de l'usage des pesticides (action 22), au renforcement de la protection des pollinisateurs (action 23) et au développement des paiements pour services environnementaux (action 24) (Cf. Point de vue « Nécessité d'un changement d'échelle pour la transition agroécologique »).

Le Plan biodiversité prévoit dans son introduction la mise en place d'un Agenda de l'action « *dans lequel chaque territoire, chaque élu local, chaque entrepreneur, chaque acteur socio-professionnel est appelé à s'engager [...] chacun, à son niveau, au regard de ses compétences, de ses responsabilités et de ses projets, doit pouvoir contribuer à relever le défi de la biodiversité* ». Celui-ci doit participer à la mise en œuvre du Plan biodiversité et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité grâce à des engagements nombreux et de qualité. Le Plan biodiversité cherche ainsi à mobiliser l'ensemble des acteurs, en soulignant que la biodiversité est un potentiel levier pour créer une économie plus durable et plus responsable.

(37) Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

(38) Décret n°2016-2071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Art. R. 4251-2. Accessible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032967812&categorieLien=id>

(39) Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018b). Plan biodiversité. Ministère de la Transition écologique et solidaire. p28. Accessible sur <https://biodiversitetousvivants.fr/>

Artificialisation : de l'ambition à l'action

Marc Barra – Écologue, Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France & **Alice Colsaet** – Doctorante, IDDRI & CIRED

Chaque jour en France, on construit des bâtiments ou des infrastructures sur des terrains à l'origine agricoles ou semi-naturels : c'est ce qu'on appelle l'artificialisation. Par une multitude de petites constructions qui se cumulent, la consommation d'espaces s'élève à environ 236 hectares par jour soit la superficie d'un département moyen tous les 7 ans (Agreste, 2010)⁽¹⁾. Réduire progressivement ce phénomène, voire l'arrêter à terme, est nécessaire pour préserver les espaces naturels et agricoles, essentiels pour la production alimentaire, le maintien de biodiversité, ou encore l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Mais comment y parvenir ?

Agir sur les déterminants de l'artificialisation

Si l'artificialisation progresse encore aujourd'hui, c'est parce qu'il existe des pressions puissantes qui poussent à consommer de l'espace, et des politiques publiques qui permettent, voire encouragent l'étalement urbain.

Soulignons d'abord que l'étalement est souvent moins coûteux et contraignant à court terme que le renouvellement urbain et les constructions plus denses. Même lorsque des bâtiments ou terrains vacants existent, il peut être plus coûteux de les mobiliser que de construire du neuf sur des terres agricoles parmi les moins chères d'Europe.

Le cadre fiscal actuel propose peu d'incitations pour décourager la consommation d'espace. Au contraire, les espaces non bâtis sont fortement taxés, et de nombreuses subventions soutiennent l'étalement urbain. Le développement des infrastructures routières et de la mobilité automobile l'encourage également. Le cadre réglementaire permet toujours, *de facto*, une consommation d'espace importante avec une forte proportion de mitage (multiplication de résidences dans un espace rural). Les collectivités se sont emparées de la question

de l'artificialisation et cherchent pour beaucoup à y répondre dans leurs documents d'urbanisme. Néanmoins, le principe de « consommation économe de l'espace » présent dans le droit de l'urbanisme reste imprécis, donc difficile à contrôler, d'autant que les moyens des services de l'État sont insuffisants pour les examiner de manière systématique.

De plus, les collectivités sont toujours en concurrence entre elles pour attirer ménages et entreprises, malgré la progression de l'intercommunalité. Renoncer à offrir du foncier constructible bon marché, c'est renoncer à un levier d'attractivité majeur. C'est aussi prendre le risque que la consommation d'espace ne soit pas tant réduite que déplacée (depuis les collectivités qui s'efforcent de réduire les espaces ouverts à l'urbanisation vers celles qui adoptent une réglementation plus laxiste). On observe clairement les limites de la réglementation au niveau local sans coordination ou du moins sans déclinaison des objectifs visés au niveau national.

En résumé, les conditions économiques ainsi que le cadre réglementaire, fiscal et administratif tendent souvent à favoriser l'artificialisation. Pour inverser la tendance, il faut donc renverser ce cadre :

- ▶ Réorienter les financements publics sur la rénovation de l'ancien et le renouvellement urbain
- ▶ Limiter les subventions au logement neuf et aux entreprises qui consomment de l'espace en périphérie
- ▶ Favoriser les transports doux et éviter l'étalement généré par les infrastructures routières
- ▶ Limiter la concurrence entre collectivités
- ▶ Encadrer les documents d'urbanisme locaux

Au-delà du quantitatif, agir sur la qualité des sols et des espaces de nature

En parallèle de la lutte contre l'artificialisation, les collectivités ont le devoir d'agir pour réduire l'intensité de celle-ci, notamment en accordant une place beaucoup plus importante à la qualité des sols et aux espaces de nature au sein du tissu urbain. Cela suppose d'abord de protéger les espaces verts déjà existants (parcs, forêts urbaines, friches non artificialisées qui sont des réservoirs de biodiversité) et de

les relier entre eux au sein des documents d'urbanisme via les différentes trames. Plusieurs outils le permettent comme le passage en Zone classée naturelle (zone « N ») au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le classement en espace boisé classé ou la préemption foncière⁽²⁾.

Par ailleurs, si la priorité en matière d'aménagement doit être la requalification de l'existant (rénovation du bâti ancien, démolition/reconstruction, surélévation), plusieurs sources scientifiques préconisent que pour tout nouveau projet, un minimum de 30% à 45% d'espaces de nature en pleine terre soit prévu pour assurer le maintien de la biodiversité. Des outils existent comme le coefficient de biotope⁽³⁾ et l'obligation de végétaliser toute construction neuve. Ainsi l'espace public comme le bâti (façades et toitures) deviennent des surfaces supplémentaires dont la végétalisation offre de nombreux avantages (rafraîchissement, stockage de l'eau, récréation, etc.). Il est en effet essentiel que ces installations aient une réelle qualité écologique.

Enfin, il existe un potentiel immense pour réaliser des travaux de désimperméabilisation au sein des villes, et ce pour plusieurs surfaces inutilisées (zones d'activités vétustes, parkings surdimensionnés, cours d'école ou d'immeuble, berges bétonnées, espace public asphalté, etc.). Le développement des infrastructures vertes notamment pour la gestion de l'eau est ici une bonne piste, d'autant que des résultats récents concluent à un coût de gestion moindre par rapport aux infrastructures « grises ».

De nombreux projets et expérimentations existent en France (par exemple Strasbourg, Narbonne ou encore Montreuil) mais leur développement à plus grande échelle suppose aussi le développement d'un modèle économique viable. Les opérations de désimperméabilisation et de restauration écologique sont coûteuses, et restent souvent limitées aujourd'hui. Si on se donne la peine de les soutenir à hauteur de l'enjeu, elles constituent pourtant un vivier important d'emplois, notamment en ingénierie écologique.

(2) Droit attribué aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou d'une carte communale, qui leur permet d'acquérir en priorité un bien foncier sur le point d'être vendu

(3) Coefficient qui décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité par rapport à la surface totale d'une parcelle

(1) Agreste : la statistique agricole, Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt (2010). L'utilisation du territoire entre 2006 et 2009, l'artificialisation atteint 9% du territoire en 2009. Agreste Primeur, n°246, pp2-3

Nécessité d'un changement d'échelle pour la transition agroécologique

Jean-Christophe Benoit,
Directeur du développement
et de l'investissement,
CDC Biodiversité

Le changement d'usage des sols représente la première cause de perte de biodiversité, principalement du fait des pratiques agricoles et de nos modes de consommation (IPBES, 2019). Les incidences négatives causées par les cultures monospécifiques, l'épandage et les intrants chimiques ne concernent pas uniquement la perte de biodiversité, mais aussi la pollution de l'air et de l'eau, l'appauvrissement des sols et les émissions de gaz à effet de serre (CDC Biodiversité, 2018). Il est primordial de s'engager dans un changement de modèle afin d'enrayer cette dynamique d'effondrement de la biodiversité. Aujourd'hui, les initiatives en faveur d'une agriculture plus durable se développent mais peinent à se généraliser. Comment passer à une autre échelle pour opérer une réelle transition écologique de l'agriculture ? La solution doit passer par la co-construction d'un nouveau modèle avec l'appui de tous les acteurs (agriculteurs, entreprises en aval, consommateurs, collectivités, coopératives intermédiaires, etc.).

Des performances économiques accrues sont globalement constatées dans les projets d'agroécologie⁽¹⁾ : surplus lié à la qualité environnementale, diversification, maîtrise des consommations intermédiaires, économie de charges, etc. (Réseau CIVAM, 2015⁽²⁾ ; INSEE, 2017⁽³⁾ ; CDC Biodiversité, 2018). Pourtant, le déploiement des pratiques agroécologiques n'a pas encore un écho significatif auprès des agriculteurs. Ce constat peut s'expliquer par :

- ▶ Des facteurs psycho-sociologiques, et notamment la résistance au changement ;
- ▶ La méconnaissance des techniques et outils pour réaliser cette transition ;

▶ La difficulté de l'accès au foncier agricole pour les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agroécologie ;

▶ Un manque de moyens humains (temps de travail et main d'œuvre) et financiers (investissements à réaliser à un instant t pour des retombées économiques ultérieures).

Pour surmonter ces obstacles, les agriculteurs ont tout d'abord besoin d'un **accompagnement technique**. L'agroécologie, étant inspirée des principes de l'écologie, suppose une appréhension de la complexité du vivant dans son ensemble et donc une approche différente des pratiques actuelles par les agriculteurs. De nombreux outils existent pour permettre cet accompagnement : formations, animations, aide à la gestion de projet, retours d'expérience, partage de pratiques, suivis, etc.

Un **accompagnement financier** est aussi primordial pour permettre la transition agroécologique. À l'heure où l'agriculture conventionnelle n'est plus en mesure d'assurer des revenus décents, il est temps de solidifier le modèle économique autour de l'agroécologie, pour développer une visibilité économique à plus long terme. Les paiements pour services écosystémiques (PSE) pourraient être un outil de premier rang pour la rémunération des agriculteurs. L'agroécologie est en effet source de nombreux services écosystémiques : séquestration du carbone dans les sols, conservation de la fertilité des sols, maintien de la biodiversité, qualité de la nourriture produite, qualité de l'eau, etc.

CDC Biodiversité accompagne d'ores et déjà des agriculteurs dans le soutien des pratiques agroécologiques, la diversification des paysages agricoles, l'adaptation au changement climatique et la restauration de la biodiversité, notamment à travers le **programme Nature 2050**⁽⁴⁾ et son partenariat avec le Concours Arbres d'Avenir. L'entreprise souhaite renforcer son rôle dans la transition agroécologique et apporter des solutions de financement (PSE, compensation environnementale, compensation agricole collaborative, etc.) et de portage foncier.

Les entreprises en aval, qui assurent le lien entre les producteurs et les consommateurs, sont en capacité d'être porteuses de cette transition. Aujourd'hui, on assiste à une certaine incohérence dans les positions de ces entreprises qui cherchent d'un côté à mettre en avant des produits biologiques et responsables, et qui de l'autre côté négocient pour des prix d'achat plus bas. La demande sociétale accrue pour le bio non satisfaite par la production nationale (qui incite les entreprises à se tourner vers l'importation de produits bio) devrait pousser les entreprises de distribution à accompagner la transition agroalimentaire. Différents leviers existent : elles peuvent par exemple s'engager sur un prix fixe d'achat pluriannuel afin d'assurer aux agriculteurs un revenu stable qui puisse leur permettre d'investir dans un changement de méthode de production. Les entreprises peuvent également s'approvisionner uniquement chez des fournisseurs respectant un cahier des charges reconnu par les consommateurs et ainsi inciter les agriculteurs à changer leurs pratiques.

Cette transition agroécologique ne se fera pas sans les citoyens, levier essentiel pour l'évolution des pratiques agricoles du fait de leurs choix de consommation. La transition alimentaire passe par un changement drastique des comportements en termes de consommation : baisse de la consommation de produits animaux ou ultra-transformés, augmentation du consentement à payer pour des produits de qualité ou encore choix de produits locaux et de saison. La demande, notamment pour les produits bio, ne cesse d'augmenter et représente un marché grandissant : en 2017, le marché du bio s'élevait à 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 17% de plus qu'en 2016 (Agence Bio, 2018)⁽⁵⁾. Les raisons avancées sont nombreuses : santé, goût, qualité du produit, préservation de la biodiversité, bien-être animal, etc. Cette transition alimentaire est indispensable et doit prendre encore plus d'ampleur pour encourager la transition agroécologique.

(1) D'après les données en ligne du RICA, en 2015 et 2016

(2) Réseau CIVAM (2015). L'observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers du réseau CIVAM, exercice comptable 2015, p20. Accessible sur <http://www.agriculture-durable.org/wp-content/uploads/2017/09/resultatsobseco2016web.pdf>

(3) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3280952>

(4) <http://www.nature2050.com/>

(5) Agence Bio (2018). Repères chiffrés 2017 du bio en France, Dossier de presse, p16.

→ L'AFB s'est vu confier la mission de mobiliser l'ensemble des acteurs non étatiques en faveur de la biodiversité afin de réduire les pressions et multiplier les contributions positives. Cette initiative « Engagés pour la nature » vise à recenser, accompagner, reconnaître et démultiplier l'engagement des acteurs non étatiques en faveur de la biodiversité (Cf. Initiative « Entreprises engagées pour la Nature – act4nature France »). Celle-ci tire les enseignements du dispositif d'engagement des acteurs au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin d'assurer une meilleure appropriation des enjeux et assurer la démultiplication des engagements. « Engagés pour la nature » cible prioritairement les collectivités infra-départementales (Territoires engagés pour la nature) et les entreprises (« Entreprises engagées pour la nature – act4nature France »). Cette initiative s'appuie également sur la mobilisation et l'accompagnement par de nombreux partenaires (têtes de réseau, associations, organisations professionnelles, fondations, etc.) afin de démultiplier les actions et les engagements (Partenaires engagés pour la nature).

Lancée en 2019, cette initiative vise à générer à l'échelle nationale une dynamique de mobilisation collective et globale sur laquelle un premier regard sera porté dans le cadre des temps forts de 2020 (Congrès mondial de la nature et COP15 de la Convention sur la diversité biologique) et au-delà (cadre international post-2020 et sa déclinaison dans les stratégies nationales).

Un agenda international favorable

L'année 2018 a d'ores et déjà été une année importante. Avec des événements comme la COP14 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à Charm El-Cheikh (et le Global Business & Biodiversity Forum en amont) qui a débouché sur le lancement du Programme d'action « Sharm El-Sheikh to Beijing Action Agenda for Nature and People »,

l'objectif est de consolider les actions des différents acteurs et secteurs en faveur de la biodiversité afin de construire le cadre mondial post-2020.

En 2019, la 7^e session plénière de l'IPBES a été l'occasion de valider la première évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques depuis 2005. La France a accueilli le G7 Environnement à Metz les 5 et 6 mai 2019 et le G7 du 24 au 26 août 2019 à Biarritz. La biodiversité y a été une thématique prépondérante, à travers notamment quatre priorités : (i) lutte contre les inégalités par la transition écologique solidaire, (ii) soutien aux alertes scientifiques et à la mobilisation internationale, (iii) promotion des solutions concrètes en faveur de la biodiversité et du climat, (iv) et financement de la préservation de la biodiversité.

2020 sera l'année de la **COP15 de la CDB à Kunming** (Chine) et aura pour objectif l'élaboration du nouveau cadre mondial pour la préservation de la biodiversité, faisant suite à l'échéance des objectifs d'Aichi. Elle marquera un tournant dans la redéfinition des objectifs, ambitions et mesures envisagées pour la préservation

de la biodiversité. En amont se tiendra **le Congrès mondial de la Nature de l'UICN** (du 12 au 19 juin à Marseille), qui rassemblera les acteurs-clés (entreprises, scientifiques, politiques, société civile) afin de mettre en lumière de nouvelles directions et recommandations au niveau international.

La France a d'ores et déjà pris des engagements forts au niveau international dans le Plan biodiversité. Celle-ci souhaite « *donner une impulsion à la CDB par l'aboutissement d'un cadre international ambitieux pour la décennie à venir, en suscitant la prise d'engagements de la part des États qui soient à la hauteur des défis à relever en matière de biodiversité. La France souhaite aussi porter la mise en place d'un agenda d'actions concrètes et multilatérales de la part des acteurs non étatiques qui puisse contribuer à l'atteinte des nouveaux objectifs qui seront fixés* ».

Les arènes internationales sont aujourd'hui porteuses d'opportunités. Il est du ressort des entreprises de s'en saisir et de contribuer à la dynamique grandissante d'acteurs porteurs de solutions pour préserver la biodiversité. ■



EN PRATIQUE

Initiative «Entreprises engagées pour la Nature - act4nature France»

Une initiative nationale du Plan biodiversité

«Entreprises engagées pour la Nature – act4nature France» a pour objectif d'encourager les entreprises françaises à s'engager volontairement dans une démarche d'amélioration de leurs performances environnementales afin de réduire l'impact de leur activité sur la biodiversité.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le cadre de l'agenda de l'action du Plan biodiversité pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs non étatiques : territoires, entreprises et partenaires pour agir en faveur de la biodiversité.

Elle est ouverte aux entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité, initiées ou débutantes en matière de biodiversité et qui veulent s'engager pour concevoir et mettre en œuvre des actions concrètes, mesurables et ayant un effet positif sur la biodiversité.

Les étapes de l'initiative

Les entreprises s'engagent dans ce dispositif en faveur de la biodiversité au travers des étapes suivantes :

- ▶ J'ai déjà une démarche biodiversité en interne ou je souhaite l'initier : je peux bénéficier d'un accompagnement (guide méthodologiques ou partenaires et têtes de réseaux impliqués)
- ▶ Je signe au plus haut niveau exécutif les dix principes communs «Entreprises engagées pour la Nature - act4nature France»
- ▶ Je m'engage à déposer dès que possible dans un délai d'un an maximum un plan d'action individuel basé sur des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré), en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site de l'initiative

- ▶ Je fais le bilan de l'exécution de mon plan d'action tous les 2 ans ou au terme de mon engagement si la durée de celui-ci est inférieure à 2 ans

- ▶ Je propose un nouvel engagement dans une démarche d'amélioration continue, au terme de mon précédent plan d'action

L'entreprise fixe elle-même la durée de ses engagements en fonction des objectifs qu'elle propose. Il est cependant recommandé que les plans d'action s'étalent sur une durée de 2 à 5 ans.

Définir des engagements SMART

Le plan d'action volontaire permet de distinguer les actions concernant le cœur de métier de l'entreprise ayant pour objectif de limiter l'impact de l'activité sur la biodiversité (actions de prévention et réduction des impacts ou contributions directement positives) des actions volontaires complémentaires qui contribuent à la préservation de la biodiversité mais sans être directement liées à l'activité de l'entreprise (actions de connaissance, de sensibilisation, de communication, de partage d'expérience, de mécénat). Ces actions doivent être basées sur des objectifs SMART :

- ▶ **Spécifique** : les actions sont en lien avec l'activité de l'entreprise, pouvant être de natures diverses ; elles ont un effet direct ou indirect sur la biodiversité.

- ▶ **Mesurable** : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les effets sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs.

- ▶ **Additionnel et pertinent** : elles vont au-delà du simple respect de la réglementation et sont additionnelles par rapport à la politique passée et actuelle de l'entreprise. Elles conduisent à des

effets positifs, significatifs, matériels, directs ou indirects, sur la biodiversité, sans effets négatifs.

- ▶ **Réaliste** : les actions sont en cohérence avec l'ensemble des activités de l'entreprise signataire, que ce soit en termes d'évitement, de réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les objectifs des actions sont définis de façon proportionnée à la taille, aux moyens et aux activités de l'entreprise.

- ▶ **Temporellement encadré** : les objectifs et les actions prévues évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin d'améliorer la performance écologique de l'entreprise. C'est un véritable programme, ayant une durée explicite et des dates de mise en œuvre.

Intégrer une communauté d'acteurs et de pratiques

L'initiative permet à l'entreprise d'être accompagnée dans la formulation et la mise en œuvre de ses engagements par les fédérations et têtes de réseaux impliquées dans l'initiative et par ceux qui rejoindront «Partenaires engagés pour la nature», en cours de développement. Une fois ses engagements formulés, l'entreprise bénéficie d'une reconnaissance et d'une valorisation de ses actions par l'État.

L'entreprise accède au «club des engagés», mis en place afin de faciliter le partage d'expérience entre les entreprises (journées d'échanges thématiques, formations, etc.).

Les entreprises engagées bénéficient également de la visibilité de l'initiative vis-à-vis des autres acteurs, lors de temps forts dédiés à la biodiversité (Forum Biodiversité et Économie, Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en 2020, Assises Nationales de la Biodiversité, etc.). L'initiative permettra également une collaboration renforcée et des synergies entre les Entreprises, Territoires et Partenaires reconnus engagés pour la nature.



Plus d'informations sont disponibles à ce lien : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr>

INTERNATIONAL

UN AGENDA INTERNATIONAL PARTICULIÈREMENT PORTEUR SUR LES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

YANN WEHLING, ambassadeur à l'environnement au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Les chiffres concernant la dynamique d'effondrement de la biodiversité sont éloquents : sous nos yeux s'accélère la sixième extinction de masse des espèces. La biodiversité prend de plus en plus d'importance au cœur des dialogues internationaux et doit désormais se mettre au même niveau que le climat. L'un et l'autre, somme toute, portent sur le même enjeu : l'avenir de notre espèce et notre capacité à concilier activités socio-économiques et écosystèmes.

L'année 2018 s'est achevée par la 14^e Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en Égypte, avec le lancement du « Programme d'action de Charm El-Cheikh à Beijing pour la nature et les populations » (« the Sharm El-Sheikh to Beijing Action Agenda for Nature and People »). Il devra rassembler les actions, les engagements et les contributions d'acteurs à travers le monde afin de consolider les initiatives à impact positif significatif sur la biodiversité. Au cœur de ce Programme d'action, le secteur privé doit être capable de s'engager sur une réelle transition du système économique, le « *business as usual* » étant résolument incompatible avec la préservation de la biodiversité sur le long terme.

Le Programme d'action poursuit plusieurs objectifs :

- Conduire à une prise de conscience autour de la dynamique d'effondrement de la biodiversité, ainsi que sur la nécessité de la préserver et de restaurer les écosystèmes ;
- Inspirer et permettre la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature pour répondre aux enjeux globaux ;

→ Faciliter la coopération entre les acteurs pour atteindre les objectifs globaux liés à la préservation de la biodiversité.

Dans la perspective de l'adoption du cadre post-2020 sur la biodiversité à la COP15 de Kunming (Chine) en 2020, le Programme d'action doit renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et permettre de tendre vers l'atteinte des objectifs d'Aichi associés. Il soutient également le déploiement du programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), en mobilisant tous les acteurs autour des enjeux liés à la biodiversité.

Les entreprises sont ainsi invitées à faire connaître leurs initiatives favorables à la biodiversité sur le site de la CDB⁽¹⁾.

La France souhaite être au cœur de cette mobilisation internationale : en avril 2019, elle a accueilli la 7^e plénière de l'IPBES qui a abouti à la publication de l'Évaluation mondiale de la biodiversité. Celle-ci fait état de la dynamique d'effondrement de la biodiversité, soulignant qu'un million d'espèces sont menacées et que nous sommes à un niveau de dégradation tel que les scientifiques s'accordent à parler de sixième extinction.

L'Évaluation mondiale souligne le rôle du secteur privé dans la préservation de la biodiversité, avec la nécessité d'une profonde transformation du système économique pour permettre une soutenabilité de long terme et la création de partenariats à différentes échelles. Le rapport met en avant plusieurs recommandations pour opérer une

(1) <https://www.cbd.int/action-agenda/contribute/organization.shtml>



transition dans des domaines tels que l'agriculture, l'eau douce, l'énergie, ainsi que la sphère financière et économique.

En parallèle de cette plénière de l'IPBES était organisé le G7 Environnement, au cours duquel les échanges se sont largement focalisés sur la biodiversité. À travers la charte de Metz adoptée à cette occasion, les pays ont souhaité renforcer leurs engagements envers la biodiversité, par le biais des Solutions fondées sur la Nature, de la valorisation des avantages que la biodiversité et les écosystèmes



© Schwoaze de Pixabay

procurent à tous ou encore de l'incitation à la prise d'engagements des acteurs concernés, en lien avec l'élaboration du cadre mondial post-2020. Le rapport de l'OCDE « *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises* »⁽²⁾, présenté lors de ce G7 Environnement, a ainsi mis en avant les différentes raisons d'agir pour les entreprises, que ce soient les services écosystémiques, les coûts élevés de l'inaction, leurs impacts et dépendances

(2) OCDE (2019). Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, préparé par l'OCDE pour la Présidence française du G7 et la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019.

vis-à-vis de la biodiversité, ou encore les opportunités qu'elle procure. Cet été, le G7 a rassemblé les chefs d'État des grandes puissances mondiales autour de deux thématiques liées à la dégradation de l'environnement :

→ Le changement climatique, à travers la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans une perspective de limitation des températures et la mobilisation des financements publics et privés ;

→ La dynamique d'effondrement de la biodiversité en prévision de la COP15.

2020 : année des grands engagements ?

La COP15 a pour vocation de devenir à la biodiversité ce que fut la COP21 au climat. Elle devrait marquer un tournant dans la lutte contre l'effondrement du vivant, et ce pour plusieurs raisons :

→ L'année 2020 marquera l'échéance des Objectifs d'Aichi adoptés en 2010.

Initialement reconnu comme un succès diplomatique, les objectifs ne seront finalement pas atteints ;

→ La COP15 sera l'occasion de renégocier des objectifs ambitieux pour le cadre mondial post-2020, à l'aune des Objectifs de développement durable de 2030 et de l'horizon 2050.

Ces objectifs sont aujourd'hui largement discutés et feront l'objet d'importants débats lors de la COP15. Il s'agit de définir des objectifs qui soient à la fois réalistes, applicables, stratégiques et mesurables. Le cadre post-2020 doit être en mesure d'intégrer un objectif « clef de voûte » (*apex target*) associé à des actions concrètes et des objectifs secondaires personnalisés selon les acteurs. Les avancées scientifiques et la prise de conscience de la société civile doivent être en mesure d'impulser un accord mondial historique en faveur de la biodiversité, à la manière de l'objectif 2°C pour la lutte contre le changement climatique.

La COP15 devrait aussi être l'occasion d'intensifier la mobilisation des financements privés pour la préservation de la biodiversité. Les fonds sont aujourd'hui insuffisants, et le secteur privé est capable d'insuffler une nouvelle



© Couleur de Pixabay

→ dynamique pour accompagner le futur cadre post-2020 et une transition vers un futur plus souhaitable.

De nombreux rendez-vous vont se tenir afin de maintenir le cap jusqu'à la COP15 fin 2020. Du 27 au 31 août 2019 s'est tenu, à Nairobi (Kenya), le premier groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. L'objectif a été de dresser le bilan de toutes les consultations régionales réalisées et de définir unanimement la structure du cadre et des objectifs. La deuxième réunion se déroulera à Kunming au mois de février 2020 et devrait valider le contenu des objectifs pour la cadre post-2020, en prévision de la troisième réunion en Colombie fin juillet qui devrait établir la première version complète du cadre-post 2020.

L'objectif de ces événements est de permettre à la communauté internationale de former une coalition en perspective du cadre international post-2020, afin de répondre à quatre grands enjeux :

→ Préciser et simplifier les objectifs de biodiversité à atteindre afin d'avoir l'équivalent de l'objectif pour le climat « limiter l'augmentation de la température à 2°C » ;

→ Identifier et lister les engagements attendus par les États pour atteindre ces objectifs ;

→ Identifier et lister les engagements attendus de toutes les parties non étatiques (ONG, collectivités locales, entreprises, milieux financiers et assurantiels, etc.) ;

→ Définir un cadre financier permettant de dégager les moyens nécessaires pour relever le défi de l'action contre la perte massive de biodiversité.

La France a d'ores et déjà pris des engagements forts au niveau international dans le Plan biodiversité. Celle-ci souhaite « donner une impulsion à la CDB par l'aboutissement d'un cadre international ambitieux pour la décennie à venir, en suscitant la prise d'engagements de la part des États qui soient à la hauteur des défis à relever en matière de biodiversité. La France souhaite aussi porter la mise en place d'un agenda d'actions concrètes et multilatérales de la part des acteurs non étatiques qui puisse contribuer à l'atteinte des nouveaux objectifs qui seront fixés ».

Dans cette perspective, la France accueillera en juin 2020 le Congrès mondial de l'UICN à Marseille, rendez-vous durant

lequel des décisions majeures devront être prises en matière de conservation de la biodiversité. Le secteur économique a une place importante dans le programme, au travers du thème « Systèmes économiques et financiers ». Avec pour objectif le questionnement sur le modèle économique actuel et ses impacts sur la biodiversité, le Congrès sera l'occasion de discuter de la nécessité d'une transition vers un modèle plus durable, de la mobilisation pour le financement de la préservation de la biodiversité et du rôle de la société et des politiques publiques.

Cet agenda international sera ainsi l'occasion de réunir les acteurs afin de signer un accord mondial historique en faveur de la biodiversité. La dynamique d'effondrement actuelle est dramatique, et nous nous devons, à toutes les échelles, de réagir et de proposer des solutions. En tant qu'acteur des territoires, les entreprises sont plus que jamais un levier essentiel dans ce virage vers une société responsable, vertueuse et solidaire. ■

INITIATIVES

LAURÉATS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) IPME (INITIATIVES PME)



REFOREST'ACTION : PLATEFORME DE FINANCEMENT COLLABORATIF DE LA BIODIVERSITÉ DES FORÊTS

Reforest'Action est une entreprise à vocation sociale dont l'objectif est de financer des projets de reboisement en France et dans le monde. À l'interface entre particuliers, entreprises et projets de reforestation, elle contribue au développement de l'économie locale, à la restauration écologique des milieux forestiers et à la préservation de la biodiversité forestière.

La plateforme PFPBFF (plateforme de financement collaboratif de la biodiversité des forêts) a pour objectif la restauration de forêts dégradées à la suite d'événements

naturels (tempêtes, incendies, sécheresses, maladies, *etc.*). Elle fournit une banque de projets forestiers dotée d'une composante biodiversité importante et permet la mise en relation des porteurs de projets forestiers avec l'ensemble des financeurs (entreprises et particuliers). Au niveau français, cette initiative permet en outre de répondre aux enjeux liés à l'adaptation au changement climatique, notamment via la reconstitution de couverts forestiers composés d'une diversité d'essences d'arbres favorisant la résistance des peuplements aux aléas climatiques.

Reforest'Action collecte ses fonds auprès d'un nombre grandissant d'entreprises dans le cadre de stratégie carbone et RSE d'actions avec les parties prenantes et de végétalisation sur les sites d'entreprise.

Ce sont aujourd'hui près de 4 millions d'arbres qui ont été plantés par Reforest'Action grâce au réseau réunissant plus de 1 000 entreprises et 100 000 « planteurs » à travers le monde. ■

Plus d'informations : www.reforestaction.com

NUAMCE, PROJET DE NURSERIES ARTIFICIELLES MARINES CÔTIÈRES EXPÉRIMENTALES



Le domaine du génie écologique côtier, bien qu'encore peu connu et offrant un panel de solutions limité par rapport à la diversité des enjeux écologiques en présence, suscite un intérêt grandissant pour de nombreux acteurs. Face à l'effondrement constaté des stocks halieutiques, Ecocean propose des solutions pour réhabiliter les nurseries dégradées ou détruites par les aménagements côtiers.

Nuamce (Nurseries artificielles marines côtières expérimentales) est l'un des 13 lauréats du 1^{er} appel à projet du PIA « Initiative PME-Biodiversité », lancé en 2015 par l'ADEME. Porté par Ecocean et en partenariat avec CDC Biodiversité et le

Centre de Recherche sur les Ecosystèmes Marins (CREM), il vise à recréer les fonctions écosystémiques du milieu marin en favorisant l'instauration de connectivités écologiques (corridors, habitats, nutrition). Pour cela, le projet développe de nouvelles structures artificielles par un travail de biomimétisme et augmente la gamme des modules de Biohuts disponibles en complément de ceux déjà validés scientifiquement.

Les nurseries, aujourd'hui implantées à Port Leucate, Saint Cyprien, Le Barcarès et Cerbère font l'objet d'un suivi scientifique visant à mesurer le gain écologique de ces structures. ■

Plus d'informations : www.ecocean.fr

MESURER L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DES PRODUITS (EBP)

Care & Consult est une entreprise de conseil et d'innovation pour la transition environnementale, apportant son expertise autour de 8 pôles, dont le pôle « produit durable ». Dans ce cadre, l'outil EBP (Empreinte biodiversité des produits) est développé, afin de quantifier les impacts des produits sur la biodiversité tout au long de leur cycle de vie. Trois entreprises sont partenaires de ce projet : Avril, l'Oréal et Kering.

L'objectif de cet outil est d'accompagner l'entreprise dans une meilleure sélection

de ses matières premières, d'incorporer la biodiversité dans l'éco-conception et de valoriser les produits les moins impactants. Plus largement, l'EPB doit permettre le renforcement des filières durables au niveau français et européen.

Pour mettre en œuvre cette évaluation, l'EPB couvre 5 pressions potentielles des produits sur la biodiversité : l'usage des sols, les pollutions, le changement climatique, les espèces exotiques envahissantes et la surexploitation des ressources. ■



Plus d'informations : www.productbiodiversityfootprint.com

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Bio (2018). Repères chiffrés 2017 du bio en France, Dossier de presse, p16.
- Agreste : la statistique agricole, Secrétariat général – Service de la statistique et de la prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt (2010). L'utilisation du territoire entre 2006 et 2009, *Agreste Primeur*, n°246, pp2-3. Accessible sur http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/18970/1/Primeur_246_a.pdf
- Agreste : la statistique agricole, Secrétariat général – Service de la statistique et de la prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Forêt (2015). L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles. *Agreste Primeur*, n°326, p6. Accessible sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur326.pdf>
- Beninde, J., Veith, M. et Hochkirch, A. (2015). Biodiversity in cities needs space: a meta-analysis of factors determining intra-urban biodiversity variation. *Ecology letters*, Vol.18, n°6, pp581-592. Accessible sur <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/ele.12427>
- Benyus, J. (2011). Biomimétisme : Quand la nature inspire des innovations durables. *Rue de l'échiquier*, p408.
- CDC Biodiversité (2018). Transition écologique de l'agriculture et biodiversité. *Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV2050*, n° 15, p32. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2018/09/BIODIV-2050-N15-FR-MD-1.pdf>
- CDC Biodiversité (2019). Le Global Biodiversity Score : un outil pour construire, mesurer et accompagner les engagements des entreprises et des institutions financières en faveur de la biodiversité – Mise à jour technique. *Club B4B+, Mission Économie de la Biodiversité, les Cahiers de BIODIV2050*, n°14, p68. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2019/05/N14-TRAVAU-DU-CLUB-B4B-GBS-FR-MD-WEB.pdf>
- CDC Biodiversité et ministère de la Transition écologique et solidaire (2019). Guide d'aide au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts d'un projet sur les milieux naturels. *Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV2050*, n°13, p84. Accessible sur <http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2019/05/N13-INVENTER-GUIDE-ERC-MD-WEB.pdf>
- Nord Nature Chico Mendès (2017). Découvrir La Gestion Différenciée. Accessible sur <https://www.gestiondifferentiee.org/la-gestion-differentiee>
- Cooper, C. (2014). Rapport Human Spaces : Impact du design biophilique dans les espaces de travail. pp14-15. Accessible sur <https://www.construction21.org/france/data/sources/users/2806/docs/rapport-human-spaces-fr.pdf>
- Commissariat général au développement durable (2018). Objectif « zéro artificialisation nette » Éléments de diagnostic. *Théma*, n°4, p4. Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Objectif%20z%C3%A9ro%20artificialisation%20nette.pdf>
- Confédération générale des petites et moyennes entreprises (2016). Guide pratique de l'éco-conception, vers de nouveaux modèles économiques, CGPME, p74.
- Cox, D., Shanahan, D., Hudson, H., Plummer, K., Siriwardena, G., Fuller, R., Anderson, K., Hancock, S. et Gaston, K. (2017). Doses of neighborhood nature: the benefits for mental health of living with nature. *BioScience*, Vol.67, Issue 2, pp147-155. Accessible sur <https://academic.oup.com/bioscience/article/67/2/147/2900179>
- Díaz, S., Settele, J., Brondizio, E., Ngo, H., Guèze, M., Agard, J., Armeth, A., Balvanera, P., Brauman, K., Butchart, S., Chan, K., Garibaldi, L., Ichii, K., Liu, J., Subramanian, S.M., Midgley, G., Miloslavich, P., Molnár, Z., Obura, D., Pfaff, A., Polasky, S., Purvis, A., Razaque, J., Reyers, B., Chowdhury, R.R., Shin, Y.J., Visseren-Hamakers, I., Willis, K. et Cynthia Zayas, C. (2019). Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services - advance unedited version -. *The Intergovernmental Science - Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES)*, p39. Accessible sur https://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/spm_unedited_advance_for_posting_htrn.pdf
- Décret n°2016-2071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Art. R. 4251-2. Accessible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032967812&categorieLien=id>
- Directive 2009/125/CE du 21 octobre 2009, établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie. Art2-23. Accessible sur <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32009L0125>
- Faruqi, S., Wu, A., Brolis, E., Anchondo Ortega, A., Batista, A. (2018). The business of planting trees, a growing investment opportunity, World Resources Institute & The Nature Conservancy. Accessible sur <https://www.wri.org/publication/business-of-planting-trees>
- Gaudet, G. (2007). Natural resource economics under the rule of Hotelling. *Canadian Journal of Economics / Revue canadienne d'économie*, vol.40 n°4, pp1033-1059. Accessible sur <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1365-2966.2007.00441.x>
- Le Coq, J. F., Serpantié, G., Andriamahefazafy, F. et Saenz-Segura, F. (2016). Les éco-certifications, des dispositifs en faveur des services écosystémiques? Les services écosystémiques: repenser les relations nature et société. *Éditions Quae*, pp213-228.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005). Ecosystems and human well-being: synthesis. *Island Press*, pp9. Accessible sur <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>
- Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018a). Feuille de route économie circulaire, 50 mesures pour une économie 100% circulaire. *Ministère de la Transition écologique et solidaire*, p46. Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Feuille-de-route-Economie-circulaire-50-mesures-pour-economie-100-circulaire.pdf>
- Ministère de la Transition écologique et solidaire (2018b). Plan biodiversité. *Ministère de la Transition écologique et solidaire*, p28. Accessible sur <https://biodiversitoustousvivants.fr/>
- Ministère de la Transition écologique et solidaire et Cerema (2018). Obligation réelle environnementale (ORE) – Fiches de synthèse – Fiche 1 : Qu'est-ce qu'une obligation réelle environnementale (ORE), pp4. Accessible sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide-methodologique-obligation-reelle-environnementale.pdf>
- Mouvement des entreprises de France (2013). Entreprises et biodiversité : comprendre et agir. *Guide pratique du MEDEF*, pp24. Accessible sur <https://www.medef.com/uploads/media/node/0001/04/b5dae2ad4412c2ee7c266b-3b7e37223f536afb58.pdf>
- NégaWatt (2017). Scénario négaWatt 2017-2050, Dossier de synthèse, p48. Accessible sur https://www.negawatt.org/IMG/pdf/synthese_scenario-negawatt_2017-2050.pdf
- OCDE (2019). Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, préparé par l'OCDE pour la Présidence française de G7 et la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019.
- Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets. Art.L. 541-1-1. Accessible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000232461129&categorieLien=id>
- ORÉE (2018). Transposition de la Directive européenne - une opportunité pour repenser votre reporting RSE – regards croisés – retours d'expériences. pp11. Accessible sur http://www.oree.org/source/_2018_Guide_RSE.pdf
- Prophil (2017). Entreprises à mission : panorama international des statuts hybrides au service du bien commun.
- Prophil et Sycomore AM (2018). Guide des entreprises à mission / Partez à la découverte des entreprises qui expérimentent de nouveaux modèles juridiques et s'engagent au service du bien commun. *Les précis de Prophil*, n°2, p27. Accessible sur https://prophil.eu/wp-content/uploads/2018/02/prophil_guide_web-complet_07-02-18.pdf
- Prophil (2018). L'entreprise à mission fait-elle rêver les entrepreneurs français ? Résultat de la première enquête nationale dédiée. *Les précis de Prophil*, n°3, p10. Accessible sur https://prophil.eu/wp-content/uploads/2018/05/prophil_conf-entreprises-mission_165x240mm_complet.pdf
- Prophil et Sparknews (2018). Les nouveaux modèles de performance : enquête sur l'entreprise contributive auprès du SBF 120. p102. Accessible sur https://www.sparknews.com/wp-content/uploads/2018/12/sparknews_etude_issuu.pdf
- Prophil (2019). Voyage au pays des entreprises à mission.
- CIVAM (2015). L'observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers du réseau CIVAM, exercice comptable 2015, p20. Accessible sur <http://www.agriculture-durable.org/wp-content/uploads/2017/09/resultatsobsoc2016web.pdf>
- Segrestin, B. et Levillain, K. (2018). La mission de l'entreprise responsable, Principes et normes de gestion. *Paris : Presse des Mines*, n° hal-01949704.
- Steffen, W., Richardson, K., Rockstrom, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., Biggs, R., Carpenter, S. R., de Vries, W., de Wit, C. A., Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Mace, G. M., Persson, L. M., Ramanaathan, V., Reyers, B. et Sörlin, S. (2015). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223), 1259855.
- Szuczewska, B., Giedych, R., Borowski, J., Kuchcik, M., Sikorski, P., Mazurkiewicz, A., et Stanczyk, T. (2014). How much green is needed for a vital neighbourhood? In search for empirical evidence. *Land Use Policy*, Vol.38, pp330-345. Accessible sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S026487713002263>
- Thiard, P.E., Kallenbach, S., Legait, B., Serris, J., Brotons, A., Contamin, R., Bettinelli, B., Glami, A., et Wacheux, F. (2013). Mission sur les dispositifs de soutien à la recherche partenariale – rapport p38. Accessible sur http://cache.media.ensei-gnementsup-recherche.gouv.fr/file/2013/01/0/recherche_partenariale_rapport_254010.pdf
- UICN France (2018). Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? État des lieux des pratiques et perspectives. p60. Accessible sur <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france.mobilisation-des-entreprises-web.2018.pdf>
- Utopies (2018). Les Marques Positives® bien placées pour conquérir les marchés de demain, classement des marques capables de générer de la préférence grâce à leur positivité perçue par les Français, 2ème édition de l'Observatoire des Marques Positives®. *Communiqué de presse*, p4. Accessible sur <http://www.utopies.com/wp-content/uploads/2018/03/CP-UTOPIES-Obs-MarquesPo.pdf>
- Verma, R., Vinoda, K. S., Papireddy, M., et Gowda, A. N. S. (2016). Toxic pollutants from plastic waste-a review. *Procedia Environmental Sciences*, Vol.35, pp701-708. Accessible sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S187802961630158X>
- Weissgerber, M., Roturier, S., Julliard, R., & Guillet, F. (2019). Biodiversity offsetting: Certainty of the net loss but uncertainty of the net gain. *Biological Conservation*, 200-208.

La deuxième édition du Forum Biodiversité et Économie « Entreprises et biodiversité : Le temps de l'action », organisée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), s'est tenue les 17 et 18 décembre 2018. Le Forum est un lieu de mobilisation des acteurs économiques en faveur de la biodiversité. Il vise à renforcer les capacités d'action des acteurs économiques qui agissent en faveur de la biodiversité et à identifier les leviers pour susciter l'engagement d'autres entreprises, en créant des espaces d'échange et de partage.

Après avoir mis en lumière les interdépendances entre biodiversité et entreprises, l'objectif de cette publication est de rassembler et valoriser les échanges et réflexions issues du Forum. Il s'agit ici d'envisager les relations entre biodiversité et économie sous ses multiples dimensions, afin de souligner le rôle de l'entreprise à travers sa stratégie d'entreprise, l'intégration de la biodiversité dans sa chaîne de valeur, ses liens avec les parties prenantes et le cadre réglementaire.